



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021**

---

**- COMPTE RENDU INTÉGRAL -**

Le lundi vingt-sept septembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi vingt-et-un septembre deux mille vingt et un par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

**PRÉSENTS :**

Mme AICHOUN BAPTISTE, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COUMET, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. FLORENTIN, M. GUILLOU, M. DRISS, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LE, M. LEROY-WARNIER, Mme MARCHAND, Mme MAULAT, Mme MILLET, M. MOINE, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. OLIVIER, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER,

Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme SOUYRIS, M. TOKA  
M. TRAN.

**EXCUSÉS :**

Avec pouvoir : Mme ATALLAH (pouvoir à M. BÉTOURNÉ).

Sans pouvoir : M. AQUA, Mme PATRIE et Mme STIBBE.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Caroline MILLET.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**13 2021 17 – Approbation des comptes rendus des séances du Conseil d'arrondissement des 20 mai et 22 juin 2021**

**M. LE MAIRE** : Je commence notre Conseil en vous donnant quelques indications. Comme vous avez remarqué, nous avons repris la configuration salle des fêtes. Nous étudierons la situation sanitaire et son évolution, mais là aussi, j'interrogerai l'ensemble des groupes, car je souhaiterais que l'on puisse revenir dans la salle du Conseil. Ce serait à mon sens plus agréable pour toutes et tous, en sachant que le Conseil de Paris, si j'ai bien compris, nous fait revenir dans la salle normale. Nous procéderons évidemment en fonction de la situation sanitaire. Dans cette salle des fêtes, il y a en effet plus de distanciation. Donc je demanderai à la Direction des Services d'interroger chacun des groupes à ce sujet. En tout cas, moi, je me réjouis de vous retrouver physiquement, même si, bien entendu, avec l'équipe municipale, nous avons l'occasion de nous voir plus régulièrement.

Nous commençons par l'approbation des comptes rendus des séances des Conseils d'arrondissement des 20 mai et 22 juin. Je vous interroge pour savoir s'il y a des correctifs à apporter. S'il n'y en a pas, je les sou mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Les comptes rendus sont donc adoptés.

**POUR : 36 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE MAIRE** : Avant d'aborder le premier point, il nous faut désigner un secrétaire de séance. Vous ne l'avez pas mis dans l'ordre du jour et donc je propose que ce soit Caroline MILLET. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Mme Caroline MILLET est secrétaire de séance.

**POUR : 36 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE EST DÉSIGNÉE À L'UNANIMITÉ**

Je passe la parole au premier Adjoint, Éric OFFREDO pour porter la liste et l'inventaire des équipements dont le 13<sup>ème</sup> arrondissement a la charge.

**13 2021 18 – Inventaire des équipements dont le 13e arrondissement a la charge**

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION POUR AVIS**

**2021 DDCT 60 – Inventaire des Équipements de proximité pour l'exercice 2022**

**M. OFFREDO** : Merci, M. le Maire. J'ai deux délibérations successives : une délibération 13<sup>ème</sup> arrondissement 2021-18, et une autre délibération DDCT 60. Elles sont exactement sur le même thème. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, un seul et même vote sur ces deux délibérations. J'imagine que si vous votez une délibération, vous voterez l'autre de la même façon. Donc, il s'agit, comme chaque année, de voter la liste des équipements de proximité dont les arrondissements ont la charge. Cette liste est mise à jour chaque année. Bien évidemment, des équipements sont créés, d'autres sont fermés, d'autres sont modifiés. C'est tout type d'équipement. Cela inclut des écoles, des crèches, mais aussi des plates-bandes, des jardins. Ce sont tous les équipements dont nous avons la charge ; et vous le verrez dans les délibérations suivantes, c'est ce qui va permettre également de déterminer le montant de l'allocation financière qui est donnée par la Ville de Paris. Il est extrêmement important de bien définir cette liste. Je sais qu'elle a été vue et revue par les services. J'ai demandé à mes collègues qui étaient en charge des différentes délégations de bien vérifier que les équipements étaient présents. Je n'ai pas eu de retour, donc je pense que la délibération 2021-18, qui est l'inventaire des équipements dans le 13ème a la charge, ainsi que la DDCT 60 Inventaire des Équipements de proximité pour l'exercice 2022 peuvent être mises au vote.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Éric OFFREDO. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce point ? M. OLIVIER a la parole.

**M. OLIVIER** : Oui, merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Très heureux de vous retrouver ici en vrai. On va s'abstenir sur ces délibérations non pas sur le mode de calcul de la dotation, puisqu'elle ne bouge pas, mais sur son utilisation.

**M. OFFREDO** : Il n'y a pas la question du montant. C'est uniquement la liste des équipements. Les deux premières, c'est uniquement la liste des équipements.

**M. LE MAIRE** : Je pense que vous avez anticipé, mais je ne veux pas interférer. Je ne veux pas vous bousculer dans vos décisions de vote, mais, parce que là c'est vraiment la liste.

**M. OLIVIER** : Excusez-moi, j'étais en avance.

**M. LE MAIRE :** Donc, je vais faire voter l'inventaire, puis je me permettrai de dire : même vote pour la DDTC. Je mets aux voix la délibération 18. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. DDCT 60 même vote.

**POUR : 36 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SONT ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ**

Nous passons maintenant à la DDCT 58. Et cette fois-ci, il s'agit des états spéciaux d'arrondissement. M. OFFREDO a de nouveau la parole.

<b>2021 DDCT 58 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022</b>
--

**M. OFFREDO :** Oui, la première délibération sur les états spéciaux concerne le fonctionnement, donc la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale pour l'année 2022. Ce ne sont pas les montants, c'est uniquement le cadre qui va nous permettre ensuite d'élaborer ce budget. Donc, je vous le rappelle. Ils comprennent une dotation animation locale, une dotation de gestion locale. La dotation d'animation locale a pour objet de financer les dépenses liées à l'information des habitants et en particulier des activités culturelles, des interventions motivées par les travaux d'urgence présentant le caractère de dépenses de fonctionnement et liées à la gestion des équipements de proximité. Donc, c'était important d'adopter la délibération précédente. La dotation de gestion locale est attribuée au Conseil d'arrondissement pour l'exercice de leurs attributions, pour permettre de couvrir des dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge.

Concernant le mode de calcul pour ceux qui sont élus depuis quelques années, aucun changement n'est prévu, puisqu'il est envisagé de procéder à leurs répartitions entre les arrondissements dans le cadre des modalités simplifiées identiques à celles mises en œuvre depuis 2009. Donc, on ne change pas une équipe qui gagne. Je vous propose donc d'attribuer à chaque arrondissement, pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement et ensuite 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population légale de chaque arrondissement, suivant la statistique la plus récente connue. Et enfin, les 50 % de crédits restants en fonction de critères socio-économiques à raison de 40 %, au prorata de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence et 10 % au prorata des effectifs scolaires par arrondissement du 1<sup>er</sup> degré et des collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire. Enfin, à cette dotation animation locale s'ajoute la dotation, comme les années précédentes, des crédits destinés aux conseils de quartier qui représentent 3 306 euros par conseil de quartier. Nous en avons 8 ; je vous le rappelle.

La dotation de gestion locale, pour sa part, est également déterminée en fonction en fonction de la loi. Le Conseil de Paris détermine et donne les moyens aux arrondissements d'assurer la gestion des équipements de proximité ; et elle est répartie en deux parts. Une première part, ce sont les sommes qui sont affectées au titre de la première part pour l'ensemble des arrondissements qui ne peuvent être inférieurs à

80 % du montant total des dotations de gestion locale des arrondissements. C'est assez technique, je vous le concède, et la part de chaque arrondissement est modifiée pour tenir compte des changements intervenus dans la liste des équipements ou services relevant des attributions de l'arrondissement. Bien évidemment, si nous avons des équipements, en plus, nous avons plus d'argent. Si nous en avons en moins, nous avons moins d'argent. La deuxième part, ce sont les sommes affectées par le Conseil municipal au titre de la deuxième part réparties entre les arrondissements en tenant compte des caractéristiques propres des arrondissements et notamment de la composition socioprofessionnelle de la population. Et cette seconde part est calculée suivant les dispositions de l'article R.2511 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit notamment la définition par le Conseil municipal de critères arrêtés à partir des caractéristiques propres des arrondissements. Nous en avons parlé précédemment.

**M. LE MAIRE** : Merci. Des demandes de parole ? M. OLIVIER, j'imagine que votre intervention valait sur cette délibération. Si personne ne s'exprime, je vais la soumettre à vos voix. Moi, je ne prends pas part au vote, comme pour toutes les délibérations qui ont trait à l'état spécial. DDCT 58. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Merci, c'est noté, elle est adoptée.

**POUR : 31 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY)**

**M. LE MAIRE NPPV**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**M. LE MAIRE** : Le Conseil d'arrondissement passe à la n°59 dans la même veine.

<b>2021 DDCT 59 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2022</b>
--

**M. OFFREDO** : Nous avons parlé sur la DDCT 58 des dépenses de fonctionnement. Il s'agit sur la DDCT 59 des dépenses d'investissement. Le Conseil d'arrondissement peut être autorisé à effectuer des dépenses d'investissement afférentes à des équipements autres que les équipements de proximité et pour lesquels des marchés de travaux peuvent être passés, sans formalité, en raison de leur montant. Les mairies d'arrondissement peuvent ainsi notamment engager la section d'investissement de leur état spécial sur des opérations de travaux sur la voirie publique ou sur des équipements gérés par le Conseil de Paris. Les conseils de quartier sont à l'initiative de certaines de ces opérations depuis que nous avons mis en place des conseils de quartier. En effet, la dotation d'investissement est constituée de crédits mis à disposition des Conseils d'arrondissement, mais aussi des conseils de quartier. Donc, pour 2022, il est proposé de reconduire à nouveau cette autorisation. Les dépenses devront être réalisées dans les conditions suivantes :

- les décisions de réalisation des travaux liés à ces dépenses d'investissements doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur,

- les avis autorisations de travaux nécessaires doivent être préalablement obtenus.
- Ces décisions peuvent s'appliquer aux opérations de travaux programmées au sens de l'article L. 2511-36 du Code général des collectivités territoriales. Les dépenses d'investissement ne peuvent excéder la limite des crédits ouverts à l'état spécial ce qui semble assez évident. Et, les équipements pour lesquels des Conseils d'arrondissement effectuent des dépenses d'investissement doivent être propriété de la Ville de Paris ou gérés par la Ville de Paris, qui devra disposer du titre de gestion correspondant, ce qui, là aussi, semble aller de source.
- Les directions techniques de la Ville apportent leur concours à la préparation, au suivi et au contrôle de l'exécution des opérations financées par les Conseils.

**M. LE MAIRE** : Merci. Des demandes d'intervention, M. OLIVIER ?

**M. OLIVIER** : On s'était abstenu sur le fonctionnement. On va voter contre l'investissement pour des raisons qui vont de soi par rapport au mauvais entretien, notamment des voiries et de tout ce qui fait le cadre public qui ne correspond pas à une grande partie des attentes de nos habitants.

**M. LE MAIRE** : Donc, vous votez contre. Vous avez tout à fait le loisir de le faire, bien évidemment. Je vais soumettre la délibération DDCT 59 à vos votes. Qui vote pour ? Qui vote contre ? L'opposition. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas.

**POUR : 31 VOIX**

**CONTRE : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY)**

**ABSTENTION : 0**

**M. LE MAIRE NPPV**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Nous passons à la DLH 179. Nous passons maintenant à toutes les questions qui sont liées à l'urbanisme. Il s'agit pour une première délibération un peu technique, comme d'habitude, d'une demande de garantie d'emprunt. La parole continue d'être donnée à M. OFFREDO.

<p><b>2021 DLH 179 Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP</b></p>
---

**M. OFFREDO** : Oui, effectivement, il s'agit d'une délibération très technique qui modifie certains montages financiers d'opérations déjà engagées. La délibération consiste à apporter la garantie de la Ville de Paris à la RIVP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une opération qui est située 10-12, rue Guyton de Marivaux. Pourquoi réitère-t-on cette garantie ? Il y a eu des anomalies, une erreur d'adressage. Et la répartition entre prêts fonciers, prêts de travaux a été modifiée. Et avec le temps, s'est fait jour une caducité sur certains prêts, permettant de faire évoluer et de façon positive les montants à rembourser. M. OLIVIER a la parole.

**M. OLIVIER** : Nous allons nous abstenir sur cette délibération, non pas par rapport au sujet qui concerne proprement le 13<sup>ème</sup>, puisqu'il s'agit de PLS étudiant, mais par rapport aux autres projets dans une dynamique de groupe, puisqu'ils concernent essentiellement du logement très social.

**M. LE MAIRE** : J'ai failli faire un commentaire, mais je vais éviter. Je vais soumettre la délibération DLH 179. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 31 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE et MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY)**

**M. GUILLOU NPPV**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Et nous passons à la délibération DLH 126 de la création de logements, PLAI donc très social, je vous l'accorde. 2 logements sont prévus dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, le reste des logements étant situés dans d'autres arrondissements.

<b>2021 DLH 126 Réalisation dans les 9e, 11e, 13e et 17e arrondissements d'un programme de création de 6 logements PLA-I par SNL-Prologues</b>
--

**M. OFFREDO** : Oui, je vous remercie. La délibération prévoit effectivement la réalisation d'un programme de création de six logements PLAI au niveau parisien par SLN Prologues, qui est un partenaire de longue date de la Ville et qui permet le développement au sein de copropriétés dans le but de les conventionner et d'accueillir de manière transitoire des ménages avant le relogement pérenne dans le parc social. Donc, c'est pour assurer le relogement de personnes qui sont soit sortant de la rue, soit de centre d'hébergement avant un hébergement dans un logement social classique. Donc, nous, pour le 13<sup>ème</sup> arrondissement, on est concerné par une adresse 83 rue Damesme, pour l'acquisition en nue-propriété par SNL d'un lot de 54 m<sup>2</sup>, qui va se répartir entre deux logements, un T1 de 22 m<sup>2</sup> et un T2 de 32 m<sup>2</sup> pour accueillir deux ménages. Vous l'avez bien compris, vu les surfaces, ce ne sont pas des familles avec de nombreux enfants. Et pour le 13<sup>ème</sup> arrondissement, le coût d'acquisition est évalué à 554 000 euros avec une subvention de 40 000 euros et un prêt immobilier duquel la Ville se porte garante de 15 000 euros.

**M. LE MAIRE** : C'est un logement divisé en deux, ce qui en fait logiquement deux. M. OLIVIER a la parole.

**M. OLIVIER** : Oui, merci Monsieur le Maire. Moi, je n'ai pas totalement lu la même chose. Moi, j'ai plutôt une lecture qui correspond à du conventionnement et à de la « captation », puisque c'est le terme qui a été employé qui est un peu choquant dans cette énumération dans le fait de capter des logements privés appartenant à des personnes qui sont en difficulté et qui ont du mal à les entretenir eux-mêmes pour les transformer en du logement social au lieu de les aider à les réhabiliter. Il existe des dispositifs pour ce faire ; et donc c'est une manière d'entrer dans des copropriétés. Et puis, je suis certain que dans un an ou deux ou trois, ce sera l'intégralité du bâtiment qui sera transformé en logement social. Par ailleurs, pour les deux lots qui concernent

le 13<sup>ème</sup> rue Damesme, on ne pas considérer que ce soit une zone en déficit de logement social. Ce sont les raisons pour lesquelles nous voterons contre.

**M. LE MAIRE** : Pas d'autres demandes d'intervention ? Je vais soumettre à vos voix la délibération DLH 126. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 32 VOIX**

**CONTRE : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE et MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY)**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Nous passons à la DLH 186 qui est un programme de rénovation.

<b>2021 DLH 186 Réalisation 13/15 rue du Moulin des Prés et 16/18 rue Bobillot à Paris (13e) d'un programme de rénovation de 42 logements sociaux par HSF (330 550 euros)</b>
---

**M. OFFREDO** : La délibération constitue un programme de rénovation de 42 logements sociaux par HSF bailleur social aux 13-15, rue du Moulin des Prés et 16-18 rue Bobillot à l'intersection. Cette rénovation intervient dans le cadre énergétique du Plan climat, pour un ensemble où plusieurs défauts ont été identifiés : une faible isolation, un chauffage électrique peu performant et une ventilation vieillissante. Le plan global de travaux est évalué à 2 156 954 euros avec une subvention de la Ville de 320 800 euros, à laquelle s'ajoutent 9 750 euros de végétalisation. Le plan prévoit de ravalier les façades, de remplacer les menuiseries, de mettre en place des occultations. La mise en place des occultations est très importante, par le biais de volets roulants ou de persiennes. Il est encore prévu le remplacement, des systèmes de ventilation, la réfection-isolation de la toiture-terrace, l'isolation des combles, le remplacement des émetteurs électriques par des radiateurs électriques performants avec programmation intégrée, la réfection et le renfort de l'isolation des planchers bas sur l'extérieur et le remplacement des portes palières. La rénovation est d'importance.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais tout de suite faire voter la délibération, en ne désespérant pas d'avoir une unanimité sur une rénovation. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est votée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

On passe à la DLH 275, cette fois-ci rue de l'Industrie, avec Immobilière 3F.



**2021 DLH 275 Réalisation 10, rue de l'Industrie Paris (13e) d'un programme de rénovation de 19 logements sociaux par Immobilière 3F – Subvention (149 580 euros)**

**M. OFFREDO** : La délibération fait aussi référence à un programme de rénovation de 19 logements sociaux au 10, rue de l'Industrie, dans le cadre là encore du Plan climat pour un bâtiment qui date des années 80, avec une mauvaise isolation, de l'humidité dans les caves ; et du chauffage et de l'eau chaude très peu performants. Le programme de travaux correspond au scénario le plus ambitieux qui a été retenu pour améliorer le bâti et traiter l'inconfort des locataires avec une petite limite : on aurait aimé pouvoir isoler par l'extérieur au niveau de la rue, mais la configuration technique ne le permet pas. Donc, le programme prévoit une isolation par l'extérieur sur la partie cour, et non sur la partie rue. Le coût total des travaux est évalué à 1 061 983 euros, dont 806 205 euros de prêts de la Caisse des Dépôts sur lesquels la Ville de Paris se porte garante, avec 149 000 850 euros de subvention de la Ville. Les travaux comportent une isolation des façades par l'extérieur, une isolation des combles et des sous-sols, le remplacement des menuiseries extérieures, des occultations, des ballons ECS, des convecteurs par panneaux rayonnants et une modernisation de la VMC.

**M. LE MAIRE** : Merci, encore deux opérations de rénovation qui sont engagées dans ce Conseil, je me réjouis. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais soumettre la DLH 275 à vos suffrages. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à la DU 55 qui consiste en des acquisitions et des cessions auprès de SEMAPA. La parole est encore à M. OFFREDO.

**2021 DU 55 ZAC PRG (13e) – Acquisition et cession auprès de la SEMAPA de diverses emprises.**

**M. OFFREDO** : La délibération se décompose en plusieurs opérations d'acquisition et de cession. Donc, je vais essayer de vous les passer rapidement. Dans le cadre de l'évolution et de la ZAC, la SEMAPA doit céder à la Ville de Paris en 2021 des volumes d'assiettes de voirie, situés avenue Pierre Mendès-France pour une superficie de 4 763 m<sup>2</sup> avec deux volumes différents, le volume 204 et le volume 8. Je vous renvoie au plan, si vous souhaitez les consulter. Et le montant de cette acquisition est évalué à 21 959 292, 33 euros hors taxes, ce qui fait un montant de 26 351 150 euros TTC.

**M. LE MAIRE** : Avant de vous laisser la parole, je précise une chose : je suggère que les administrateurs de la SEMAPA, dont je fais partie, ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. OLIVIER a la parole.

**M. OLIVIER** : Sans participer au vote, je voulais profiter de cette délibération qui parle de la SEMAPA pour rebondir sur la décision, la semaine dernière, de la SNCF d'arrêter le projet de la gare du Nord et pour demander si l'on ne serait pas avisé de faire la même chose avec la gare d'Austerlitz puisque pour ce qui concerne un gigantesque centre commercial, c'est ce qui était prévu gare du Nord, nous avons la même chose ici, le même projet. Et donc les mêmes causes devraient produire les mêmes effets.

**M. LE MAIRE** : Votre remarque n'a strictement aucun rapport avec la délibération que nous présentons et normalement, dans un Conseil d'arrondissement, on se tient aux délibérations que l'on présente. Puisque vous souhaitez que l'on en parle, on va en dire deux mots. J'ai toujours estimé que nous ne sommes absolument pas dans la même configuration que la gare du Nord, même si effectivement, il y a des créations de commerces. Mais l'essentiel du financement de la rénovation de la gare tient à la création d'un nouvel immeuble qui va accueillir la Cité du développement durable -c'est son appellation- c'est-à-dire tout le regroupement des activités de codéveloppement de l'État, très investi notamment dans les pays que l'on appelait Tiers Monde dans le temps, dans les pays en voie de développement et avec la création d'un grand jardin public qui triple de superficie. On n'est pas dans l'exiguïté de la gare du Nord. Autant pour la gare du Nord, la Ville de Paris, la mairie du 10<sup>ème</sup>, divers élus s'étaient opposés au projet initial et avaient un nombre de critiques quant au positionnement de la SNCF par rapport à cette opération, autant la gare d'Austerlitz ne reflète pas du tout cette configuration-là. Donc, vous avez tout à fait le loisir de ne pas être d'accord et de vous opposer à cette opération d'urbanisme. J'estime moi que c'est le gage de la rénovation de la gare d'Austerlitz, qui est déjà largement engagée, qui retrouvera à la fois sa cohérence, sa verrière, son caractère historique et sa beauté tout court. Je pense que c'est une des plus belles gares parisiennes, sauf qu'elle apparaissait comme une des plus dévastées par le temps, par la tranchée du RER, par l'implantation d'un parking sous la verrière, par un ensemble de rajouts disparates de différents bâtiments qui étaient tous plus moches les uns que les autres. On n'est pas du tout dans la même logique. Donc, non, il n'est pas question d'abandonner le projet Austerlitz. S'il n'y a pas d'autres interventions, on va éviter de lancer le débat. Mais au moins, si l'on pouvait revenir aux acquisitions, je pense que Wilfried Bétourné veut revenir à la libération.

**M. BÉTOURNÉ** : Oui, je propose que l'on en revienne à la délibération DU 55. Concernant cette délibération technique sur la ZAC Paris-Rive Gauche, nous allons voter contre. Et ce vote contre est en cohérence avec l'opposition que nous avons exprimé lors de la campagne des municipales, et à de nombreuses reprises sur le projet BRUNESAU. Cette délibération comporte plusieurs éléments qui nous apparaissent préfigurer cet aménagement de ZAC dans le secteur et, je le rappelle, cet aménagement prévoit une densification importante de l'environnement urbain et la construction de nouveaux immeubles de grande hauteur. Nous avons eu l'occasion de le dire plusieurs fois, la question de la densification à Paris, qui est déjà une des villes les plus denses du monde, reste à poser et je pense qu'elle devrait faire l'objet d'un débat public. Il nous a semblé aussi que les épisodes de confinement auxquels nous avons été confrontés lors de la crise sanitaire nous ont montré qu'il existait un souhait de la part des Parisiens et des Parisiennes de bénéficier d'une ville moins dense. Et ces épisodes de confinement ont aussi montré que ce sont les plus précaires, plus fragiles qui sont captifs de cet environnement minéral. Pour nous, l'aménagement de la ZAC

Paris-Rive Gauche, tel qu'il est pensé, constitue un projet beaucoup trop minéral et qui n'est plus à l'aune des évolutions post COVID. Et l'on considère également que d'un point de vue climatique, ce projet est loin des ambitions qui devraient être les nôtres aujourd'hui. Donc, nous voterons contre.

**M. LE MAIRE :** Merci. Je connaissais évidemment votre position. Mais là où je rejoins totalement votre groupe, c'est que je pense qu'il serait temps d'avoir un débat non pas sur ce projet particulier, mais sur toutes les questions de densité urbaine, parce qu'il y a la question à grands traits de l'étalement urbain, de la densité urbaine, des besoins en logements qui sont centraux et des autres besoins de création de mètres carrés. Et la grande question, c'est comment faire ? Qu'est-ce que l'on privilégie ? Qu'est-ce que l'on accompagne ? Qu'est-ce que l'on refuse ? Et là où vous avez tout à fait raison, c'est que ce débat n'est pas posé. C'est un vrai problème. C'est un vrai problème pour Paris, mais c'est un vrai problème, surtout pour la métropole parisienne, voire la région Île-de-France. Je pense que dans les cinq ans qui viennent, on va s'exposer à une grande crise du logement. Et aujourd'hui, de fait, il n'existe ni une vraie coordination ni un réel accompagnement sur : les grands choix que nous devons faire pour répondre notamment à ces besoins. Et je suis très demandeur d'un débat. Je trouverais cela très logique. Je fais passer d'ailleurs à mon petit niveau tous les messages à ce sujet, parce que je ne suis pas le seul à le dire, mais on voit qu'au sein de la métropole parisienne, peu de permis sont délivrés. Mais au lieu de pleurer sur cette situation, ou d'en être d'accord, peu importe, il faudrait poser les choses pour savoir où l'on va et comment, pour plus de logique. C'est un vrai débat citoyen. J'ai beaucoup regretté que l'on puisse passer les élections régionales sans poser ce débat, ou à tout le moins pas clairement. On a parlé de beaucoup d'autres sujets, mais sans mise en avant de celui-ci. Donc, sur le fond de votre intervention, je connais par ailleurs votre position sur le projet BRUNESSEAU dont les grandes lignes avaient été décidées avant même que je sois Maire, en lien avec le Maire d'Ivry de l'époque. Ce n'était pas le même Maire qu'aujourd'hui. Je pense que ce sera quand même une belle réalisation au final. Mais j'entends votre positionnement sur le sujet. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, nous allons procéder au vote de la DU 55. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté, j'espère que les votes ont été bien notés.

**POUR : 25 VOIX**

**CONTRE : LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP13**

**ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE et MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Nous passons à la DU 127, le pendant Voirie, qui est présentée par Antoine GUILLOU, qui ne concerne pas seulement le projet BRUNESSEAU.

**2021 DU 127 ZAC PRG (13e) – Autorisation de dépôt par la SEMAPA de trois autorisations d'urbanisme pour travaux de voirie – Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC**

**M. GUILLOU :** Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Dans cette délibération trois autorisations de dépôt pour la SEMAPA pour des travaux de voirie sont en jeu. La première autorisation concerne le renforcement et la végétalisation d'un

mur de soutènement de l'échangeur, qui se situe quai d'Ivry, du boulevard périphérique. Concernant la deuxième autorisation, une autorisation, là encore pour le parvis de la station F, la rue Ada Lovelace, avec là aussi de la végétalisation, mais avec des arbres cette fois-ci, qui ne programme pas un mur. L'autorisation prévoit une végétalisation assez importante, de planter 29 arbres. Et puis, enfin, la requalification de la rue Renault, une configuration assez particulière, puisqu'elle se termine effectivement en forme d'impasse à l'angle avec la rue Louise Bourgeois, qui est située au-dessus. Et donc, nous avons l'objectif de faire quelque chose, de plus agréable, et de faire de ce bout d'impasse, en quelque sorte, quelque chose qui soit plus sous la forme d'une placette qui ait un intérêt en tant que tel et qui ne soit pas juste un cul-de-sac. Et d'ailleurs, nous avons été sollicités, j'en profite pour le mentionner, par les parents d'élèves de l'école Louise Bourgeois pour réfléchir aussi à l'aménagement des environs. Et donc, cette proposition pourra tout à fait s'inscrire dans la logique de ce qui est proposé aujourd'hui dans la délibération, avec un calendrier qui est suffisamment lointain pour que l'on puisse prévoir bien en amont ce processus de discussion et de concertation avec les parents d'élèves.

**M. LE MAIRE** : Merci. La parole est à Monsieur OLIVIER.

**M. OLIVIER** : Merci Monsieur le Maire. C'est plutôt une bonne chose pour une fois qu'il y ait un peu de végétalisation dans ce secteur qui en manque cruellement. Donc, on va voter favorablement cette délibération, même si c'est une végétalisation à la marge, et que l'on peut même considérer que le mur dont il est question s'apparente à un cache-misère. Mais le positif l'emporte sur le négatif.

**M. LE MAIRE** : Bilan globalement positif. Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je ne vois pas. Donc, je mets aux voix la DU 127. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

**POUR : 36 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à la DVD 58 pour le Plan vélo. Décidément, Antoine GUILLOU, l'homme des arbres et l'homme des vélos. Quand j'étais Adjoint à la Voirie, j'étais beaucoup moins en avance sur mon temps. La parole est à nouveau à Antoine GUILLOU.

<b>2021 DVD 58 Subventions Plan Vélo (197 000 €) et conventions avec 16 associations</b>
--

**M. GUILLOU** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Il existe bien des activités dans l'espace public, notamment des arbres et du vélo. Cette délibération porte sur l'attribution de subventions pour un montant total de 197 000 euros à l'échelle de l'ensemble de Paris, bien entendu. Pour ce qui concerne notre 13ème arrondissement, beaucoup d'associations sont actives. Je ne les citerai pas forcément toutes, mais « mieux se déplacer à bicyclette » que nous connaissons bien. Nous avons réalisé une animation sur le parvis de la mairie, pas plus tard que la semaine dernière. Et je citerai encore le Petit Biclou, par exemple, qui organise aussi régulièrement des ateliers d'auto-réparation de vélos dans notre arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. M. SHOUKRY a la parole.

**M. SHOUKRY** : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous allons voter pour cette délibération avec deux remarques. La première concerne une association du 20<sup>ème</sup> arrondissement, l'association vélo-école, pour la réparation de 23 vélos. Celle-ci prévoit un budget de 15 000 €, c'est-à-dire à peu près 650 euros par vélo. Je voulais juste vous le signaler dans la mesure où cela me paraissait beaucoup. Et ma deuxième remarque concerne la liste des 15 associations, qui indique qu'il en existe une affectée à la journée « Paris sans Voiture ». Je pense plus utile de le renseigner séparément.

**M. LE MAIRE** : J'entends vos remarques. Nous le faisons voter. Pas de demande d'intervention sur la délibération DVD 58 que je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

**POUR : 35 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**Madame KOUASSI NPPV**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à la DVD 94 avec le schéma directeur de la Chaleur urbaine à Paris. Alexandre FLORENTIN la présente.

### **2021 DVD 94 Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris. Adoption**

**M. FLORENTIN** : oui, merci, Monsieur le Maire. Pour participer pleinement à la neutralité carbone mondiale et ne plus dépendre d'un approvisionnement en gaz naturel dont vous aurez remarqué que l'on ne le maîtrise pas. Paris va devoir mieux isoler, ce que vous saviez très certainement, mais aussi sortir du gaz naturel comme moyen de chauffage sans pour autant aller vers l'électrique. Et pour ce faire, Paris dispose d'un réseau de chaleur urbaine qui est absolument unique en Europe et dans le monde, mais qu'il va falloir développer en nombre de kilomètres, en nombre de raccords pour assurer sa pérennité technique et financière. Ce réseau de chaleur va devoir lui-même sortir du charbon et du gaz naturel pour produire de la chaleur, notamment en récupérant un maximum de sources de chaleur qui, pour l'instant, sont perdues dans notre environnement. Le tout dans un climat qui se réchauffe, avec moins de besoins en chauffage, sans pour autant que le climat se réchauffe suffisamment pour ne plus avoir besoin de chauffage. Donc, vous l'aurez remarqué, cette équation est d'une part très technique, mais elle entraîne des conséquences économiques assez importantes. Donc, ce schéma directeur de la Chaleur urbaine à Paris, il vous est soumis pour approbation, pour trancher sur des réflexions stratégiques d'orientation à très long terme de ce réseau qui est là pour perdurer et qui a un asset physique dont on ne se débarrasse pas facilement. Ce schéma a été travaillé depuis 2018. Il a fait l'objet de nombreuses consultations et il vous propose deux scénarios d'évolution, ce qui est une manière assez prudente de gérer des thématiques sur un aussi long terme. Donc, je vous invite évidemment à voter pour ce schéma directeur. Mais je ne vous cache pas que compte tenu de la complexité technique et des enjeux financiers que son contenu représente pour la Ville, j'invite tous les groupes à se saisir de cette question, notamment en vue des débats qui vont avoir lieu au prochain Conseil de Paris.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Alexandre COURBAN a la parole.

**M. COURBAN** : Oui, Monsieur le Maire, comme vous le savez, le groupe communiste et citoyen des élus du 13<sup>ème</sup> arrondissement s'abstiendra sur cette délibération. Notre position définitive sera exprimée au Conseil de Paris, comme nous l'avons annoncé.

**M. LE MAIRE** : Merci. C'est vrai que pour aller dans le sens d'Alexandre FLORENTIN, les enjeux seront extrêmement lourds. Et, je regrette qu'à Paris, d'ailleurs, on a sans doute un des plus grands réseaux de chaleur urbains au monde, en tout cas en Europe et l'on ne le met pas suffisamment en avant alors même que les autres villes mettent beaucoup en avant ce mode d'alimentation avec effectivement des enjeux pour les appartements et tous les particuliers, les entreprises aussi, et notamment les particuliers sur le prix de la chaleur qu'ils paieront et la pérennité aussi de ce prix. Ce sont des enjeux extrêmement lourds. Et donc, je souscris à ce qu'a dit Alexandre FLORENTIN et je comprends tout à fait votre abstention en attendant d'avoir un dialogue avec la Ville sur les grandes orientations, parce que les conséquences vont être très importantes. M. OLIVIER a la parole.

**M. OLIVIER** : Merci Monsieur le Maire, c'est effectivement un dossier particulièrement complexe. Ce schéma directeur fixe des objectifs qui apparaissent ambitieux et qui pourraient être considérés d'ailleurs un peu comme de l'affichage, mais ne se préoccupe pas vraiment de questions techniques et d'organisation administrative et commerciale. Je vais en dire quelques mots. Dans la future concession, il sera nécessaire d'accélérer le verdissement du réseau de chaleur, de densifier les raccordements, de développer des boucles d'eau chaude, de sortir totalement du charbon, de convertir les centrales gaz-fioul en énergie renouvelable, etc. Ces éléments représentent donc des investissements considérables. Or, nous manquons d'informations sur la suite du processus. En effet, ces documents sont assez lacunaires sur ce qui concerne le biogaz. La réglementation RE 2020 ne reconnaît plus le biogaz comme vert et le traite comme du gaz carboné, alors que dans ce document, il a une place très importante.

Concernant l'objectif de 75 % d'énergies renouvelables en 2030, pour atteindre cet objectif, il faudra construire au minimum deux installations. Avec quel combustible ? Vu mes développements précédents, on peut regretter l'oubli du potentiel que peuvent représenter les déchets et la méthanisation, également. L'Axe Seine, qui n'est pas évoqué alors qu'il aurait pu servir pour le transport de combustibles.

Enfin, concernant la structure de l'entreprise, il n'est pas précisé si ce sera, par exemple, un modèle économique intégré, ce qui pourrait être tout à fait judicieux compte tenu, je le répète, des investissements à fournir. Au final, c'est un schéma directeur qui énumère des objectifs qui peuvent paraître ambitieux, mais qui ne se préoccupe pas de faisabilité technique, ni des nouvelles réglementations, ni de solutions alternatives, et qui ne répond pas également aux questions financières alors que l'on sait que la Ville est dans une situation de surendettement, raison pour laquelle notre groupe votera contre.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, je vais soumettre la DVD 94 à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le

groupe communiste, merci beaucoup. Nous passons à la DEVE 62 et Alexandre FLORENTIN rapporte de nouveau.

**POUR : 29 VOIX**

**CONTRE : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE et MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY)**

**ABSTENTION : 3 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (Mme KARAOUN-GOUEZOU et MM. BOULET et COURBAN)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

<b>2021 DEVE 62 Plan de sortie des plastiques. Subventions (378 638 euros) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP</b>
--

**M. FLORENTIN :** Vous le savez sans doute, on voit migrer vers la nourriture des perturbateurs endocriniens quand elle est en contact prolongé avec des surfaces de plastiques ou quand ce contenant en plastique est chauffé, ce qui est particulièrement dangereux pour les jeunes enfants, mais aussi pour vous si vous faites réchauffer des plats au micro-ondes. Le plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne a été élaboré pour aller plus loin que les diverses lois qui vous sont énumérées dans la délibération. Cette délibération, qui est soumise à votre approbation, concerne l'attribution de subventions à 50 % en investissement et à 50 % en fonctionnement pour mettre en œuvre une partie du plan de sortie de ces plastiques. Les premières actions de ce plan sont lancées dès 2021. Et après examen des besoins prioritaires, le remplacement de produits en plastique par des alternatives durables concernera principalement les bacs en inox et les éléments de vaisselle au contact des aliments servis. La subvention totale est de près de 400 000 euros. Mais pour ce qui concerne le 13<sup>ème</sup> arrondissement, on parle de près de 22 000 euros en investissement et près de 15 000 euros en fonctionnement. Je vous invite donc à approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Et j'indique en parallèle de ces actions que nous avons accompagné plusieurs initiatives avec Aïmane BASSIOUNI sur sport et plastique. On sait que souvent les activités sportives génèrent beaucoup de déchets plastiques comme les bouteilles d'eau notamment. Et donc, nous avons lancé une série d'actions qui permettent de sensibiliser des plus jeunes aux plus vieux, notamment à Carpentier, avec une manifestation qui s'y est déroulée. Je le dis en complément, bien que l'on ne soit pas tout à fait sur le même domaine. Et c'est en multipliant les initiatives de ce type, je pense, que l'on arrivera à progresser. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je ne vois pas. Je mets la DEVE 62 aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**POUR : 36 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à l'alimentation durable et Alexandre FLORENTIN continue à rapporter.

**2021 DEVE 96 Subventions (82 300 euros) à 12 associations pour leurs actions en faveur de l'alimentation durable**

**M. FLORENTIN :** Merci Monsieur le Maire. L'alimentation durable, ce sont les contenants. On en a déjà parlé, mais je ferai une incise pour vous rappeler que si d'un contenants où alors que notre politique tend vers le zéro déchet, on a un peu moins d'alternatives au charbon et au gaz pour le réseau de chaleur, ce qui fait le lien avec les deux délibérations précédentes, et avec votre remarque, Monsieur OLIVIER. L'alimentation durable, ce sont les contenants, les menus, les approvisionnements, l'éducation au goût, mais aussi retrouver du lien avec la terre. Soit dit en passant, quand on visite ces lieux dits d'agriculture urbaine, ce qui est frappant, c'est la qualité du lien social qui y est développé. La délibération qui est soumise à votre vote aujourd'hui concerne des subventions à des associations, dont Urbanescence pour son projet « Alimentation durable et solidaire » pour un montant de 10 000 euros. Je fais un zoom sur cette association, puisqu'elle gère notamment « 13'Infuz », un projet de production de tisanes cueillies à la main et vendues sur place et qui se localise sur la Petite Ceinture, mais peut être que Monsieur le maire, vous pourrez en dire un peu plus, puisqu'à ma connaissance, vous avez visité ce lieu. Je n'en dirai pas plus. Je vous invite à voter favorablement sur cette délibération.

**M. LE MAIRE :** Oui, je vous confirme que j'y suis allé plusieurs fois, mais surtout, j'ai goûté leur production. Je vous invite à faire de même, voire en acheter, si vous aimez les infusions. C'est sur la Petite Ceinture, au niveau de la place de Rungis. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Je soumetts la DEVE 96 au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons aux délibérations au sujet de la petite enfance. On commence par la DFPE 76 et Johanne KOUASSI a la parole.

**2021 DFPE 76 Subvention (2 201 366 euros) et avenants n° 5 et 6 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance**

**Mme KOUASSI :** Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la structure « La Maison des Bout'chou », qui gère quatre établissements dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement situés :

- Passage Chanvin avec une subvention qui est proposée d'un montant de 240 727 euros,
- Rue de la Santé avec une subvention cette fois de 30 762 par le biais d'une subvention pour le multi-accueil,
- Avenue Claude Régaud pour un montant de 108 244 euros,



- Place Farhat Hached pour un montant de 93 393 euros, structure avec laquelle nous travaillons bien, qui est de longue date dans l'arrondissement, et qui ne présente pas de difficulté particulière.

**M. LE MAIRE :** La structure est historique dans son implantation dans le 13<sup>ème</sup>. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la DFPE 76 aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à la délibération DFPE 199.

**2021 DFPE 199 Subventions (3 420 570 euros), convention et avenants 2, 3, 4, 5 et 6 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) dans le 10e pour ses 18 établissements d'accueil de la Petite Enfance**

**Mme KOUASSI :** Cette fois, la délibération vise la structure La Maison Kangourou, qui gère deux établissements, l'un situé boulevard Auriol avec une subvention fixée à un montant de 236 873 euros, et l'autre situé rue de la Colonie, avec une capacité d'accueil moindre pour un montant de 135 609 euros. Là encore, cette structure est connue, et dans son fonctionnement, ne laisse apparaître aucune difficulté.

**M. LE MAIRE :** Pas de demandes d'intervention. Je soumetts à vos votes la DFPE 199. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2021 DFPE 166 Subvention (9 110 921 €) et avenants avec la fondation des Œuvres de la Croix St Simon (FOCSS) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance**

**Mme KOUASSI :** Une subvention, cette fois, pour la Fondation des œuvres de la Croix Saint-Simon, qui gère un établissement qui s'appelle la Kalabane que vous connaissez probablement et qui est situé dans l'enceinte du parc de Choisy. Cette structure accueille 17 enfants. Le montant de la subvention est de 87 569 euros.

**M. LE MAIRE :** Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je lance le vote de la DFPE 166. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DFPE 218 Subventions (6 375 542 euros), avenants n° 1, n° 3 et n° 6 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance**

**Mme KOUASSI :** La délibération 218 concerne la structure ABC Puériculture, qui est aussi une structure historique dans l'arrondissement et qui gère deux établissements, l'un situé rue Regnault appelée Fabrique des Ours pour ceux qui connaissent. La délibération est prévue pour une subvention d'un montant de 212 335 euros ; et l'autre situé rue Edmond-Flamand, qui s'appelle Nuage D'ours et qui accueille 20 enfants. La subvention en ce qui le concerne s'élève à un montant de 175 831 euros.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention. Je soumetts la délibération DFPE 218 à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021 DFPE 24 Subvention (1 972 258 €) à 16 associations, conventions et avenants pour la gestion de 28 LAEP à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations dans les centres sociaux**

**Mme KOUASSI :** C'est la dernière délibération Petite Enfance ce soir. Cette fois, ce n'est pas une crèche ou un multi-accueil, mais un établissement que vous connaissez probablement, qui est situé square Dunois, qui s'appelle l'Îlot Bébés, qui a la particularité d'accueillir des enfants de 0-3 an(s), dès la naissance, avec les parents ou les accompagnants, les assistantes maternelles ou même les parents. Et c'est vraiment un lieu de soutien à la parentalité, parce que l'accueil est fait par une équipe pluridisciplinaire, avec des auxiliaires, mais également des psychologues. C'est un lieu qui propose à travers le jeu de faire du soutien à la parentalité et d'aider les parents qui en ont besoin.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention. Je mets la DFPE 24 aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous passons à la délibération DASES 126 dont le but est de soutenir des associations qui travaillent à l'insertion socioprofessionnelle de jeunes en difficulté. Aïmane BASSIOUNI la rapporte.

**2021 DASES 126 Subventions (1 118 220 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 convention et 1 avenant)**

**M. BASSIOUNI :** Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération DASES 126 a pour objet de soutenir des actions préventives sur divers volets éducatif, sanitaire et social, d'animation et de médiation pour les jeunes. Ces projets sont portés par une association que nous connaissons bien, l'association ARC-EA, que d'ailleurs nous sommes allés voir avec Monsieur le Maire samedi dernier, et qui organisait des matchs de sportifs de basket sur le TEP Charles Trenet. Cette association intervient sur l'espace public par le biais de ses éducateurs qui vont directement à la rencontre des jeunes qui ont à peu près entre 16 et 25 ans et qui sont confrontés à des difficultés diverses qui peuvent être familiales, psychologiques. Dans le cadre de cette délibération, il est question tout simplement de renouveler ces projets-là. Pour citer un exemple d'action, il existe des actions aussi très concrètes dans le sens où, en allant les voir directement, l'accès au marché de l'emploi est facilité pour bénéficier de techniques de savoir-être et de savoir-faire par le biais de premières expériences professionnelles. Et d'ailleurs, je tiens à dire aussi que nous travaillons avec mes collègues, Vincent BOULET et Béatrice PATRIE, pour pouvoir mettre en place une prévention qui est très demandée par les parents d'élèves des différents établissements scolaires concernant la prévention à l'utilisation des réseaux sociaux. Et la subvention à l'association est fixée au montant de 53 100 euros.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais tout de suite faire voter la délibération DASES 126. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je laisse maintenant la parole à Caroline MILLET concernant l'expérimentation Territoires zéro chômage.

**2021 DAE 266 Prolongation de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans le 13ème arrondissement**

**Mme MILLET :** Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. C'est un projet de délibération qui concerne la poursuite de l'expérimentation Territoires contre le chômage de longue durée dans le Sud-Est du 13ème arrondissement. Comme vous le savez, la Ville de Paris déploie cette expérimentation au profit des personnes en recherche d'emploi depuis plus d'un an, habitant les quartiers prioritaires Oudiné et Chevaleret, Bédier, Boutroux, soit un total d'environ 330 personnes. Bientôt cinq ans d'expérimentation ont confirmé toute la pertinence de cette démarche en quartiers prioritaires qui, au-delà de créer de l'emploi, dynamise le tissu économique, densifie l'offre de services en direction des plus fragilisés, renforce la cohésion sociale et réduit la précarité. L'expérimentation s'est révélée mobilisatrice pour des personnes aux parcours extrêmement variés.

entreprenant une relation au travail, à la formation qui l'est tout autant. Fin juin 2021, 85 personnes des deux quartiers ciblés ayant connu une période de chômage de 4 ans en moyenne se sont ainsi à nouveau inscrites dans une dynamique d'emploi et de formation. Parmi elles, 60 sont à l'heure actuelle en contrat à durée indéterminée au sein de l'Entreprise à But d'Emploi 13 Avenir et exercent leur savoir-faire dans une grande diversité d'activités, toutes créatrices de valeur, localement. Au-delà du report à nouveau constaté au 30 juin 2021, considérant les prévisions de recrutement de 13 Avenir pour l'année 2021-2022, la Ville de Paris propose, pour respecter ses engagements, de verser une somme complémentaire de 73 200 euros, à l'Association ETCLD, l'association Expérimentation Territoires contre le chômage de longue durée, permettant d'accompagner une création de 35 emplois supplémentaires.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous invite vraiment à suivre ce qui s'y fait. On va accueillir de grandes organisations syndicales prochainement. On a beaucoup de délégations de la France entière qui viennent voir ce qui a été fait dans le 13<sup>ème</sup>. On l'a plutôt mis en avant comme étant le territoire qui a le mieux fonctionné. Donc, c'est vraiment intéressant. Je soumetts à votre approbation la délibération DAE 266. Je vous laisse tout de suite la parole Monsieur SHOUKRY.

**M. SHOUKRY** : Je vous remercie Monsieur le Maire. Oui, pour revenir sur les chiffres que vous avez évoqués, la dernière fois que nous avons eu à voter la prolongation de l'expérimentation, nous étions à peu près à 55 personnes en CDI. Aujourd'hui, nous voyons que nous sommes à 60. Donc, le processus avance à petits pas. Nous allons voter pour, tout en sachant que cette expérimentation ne doit pas se substituer à d'autres initiatives et d'autres formes d'accompagnement peut-être plus efficaces.

**M. LE MAIRE** : D'autres formes d'accompagnement plus efficaces, je n'en suis pas certain, mais ce qui est évident, c'est que les dernières personnes que nous irons chercher seront les plus difficiles à accompagner. Au début, la montée en puissance fut lente, parce qu'il fallait la mise en place. Après elle fût rapide. Maintenant, l'entreprise à but d'emploi doit relever de nouveaux défis, parce que l'on s'adresse au public qui est le plus loin de l'emploi ; dont on sait que certains ne pourront pas être raccrochés. La volonté affichée au point de départ d'aller chercher tous les chômeurs de longue durée est un peu illusoire, parce qu'il y a des personnes pour plein de raisons, soit, parce qu'ils sont atteints par une maladie, soit, parce qu'ils aident leurs familles et qu'ils n'ont pas la possibilité de prendre tout de suite un emploi...Il y a plein de raisons, qui génèrent un empêchement à ce retour vers l'emploi. Mais, en tout cas, encore une fois, au-delà des chiffres et de leur évolution, je vous invite à regarder les personnes qui sont concernées, et qui reviennent vers l'emploi, mais aussi les nouveaux services qui sont proposés auprès des habitants. C'est vraiment intéressant. Je mets dès à présent aux voix la délibération DAE 266. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

On passe à la délibération DAE 178, une subvention à l'Association Florimont et Marie-Pierre MARCHAND qui la rapporte.

**2021 DAE 178 Subvention (12 000 euros) et avenant avec l'association Florimont**

**Mme MARCHAND :** Merci Monsieur le Maire. La délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'Association Florimont pour une action intitulée « Agir pour l'emploi des femmes de 45 ans et plus ». Cette action se déploiera dans les quartiers populaires des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissement avec une répartition financière de 5 000 euros pour le 13<sup>ème</sup> et de 7 000 euros pour le 14<sup>ème</sup>. La Ville de Paris soutient fermement cette action à travers les budgets de la Politique de la Ville et de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, car peu de dispositifs ciblés s'adressent spécifiquement à cette population qui, comme vous le savez, cumule souvent de grandes difficultés à trouver ou à retrouver un emploi dans nos quartiers populaires. Ces populations sont d'ailleurs souvent constituées de femmes qui vivent dans un foyer monoparental, avec énormément de difficultés et donc plus de discriminations à l'embauche révélant un éloignement plus important. Cette situation a été accentuée par le COVID. Pour cette raison, cette action est importante. Elle a déjà été réalisée l'an passé dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement et a donné de bons résultats. Le 14<sup>ème</sup> continue et il nous a semblé tout à fait intéressant de pouvoir aussi en faire bénéficier les femmes des quartiers populaires du 13<sup>ème</sup>. L'action offre un travail à trois niveaux, d'une part, la possibilité de repérer ce public qui est souvent éloigné, y compris des institutions, qui ne va pas forcément frapper aux bonnes portes, à travers des démarches, d'aller vers les kiosques Emploi, des réunions d'information dans les associations, etc. ; suivi d'un travail fin d'accompagnement et d'orientation autour du projet professionnel, en lien avec le riche réseau de partenaires qui existe dans le 13<sup>ème</sup>, y compris le service public de l'emploi. La démarche ne se substitue pas, mais c'est l'idée d'un accompagnement plus individuel et enfin, une prospection d'offres d'emploi adaptées. On y retrouve, encore une fois, une forte individualisation, en priorisant aussi les possibilités d'emploi à proximité, compte tenu des difficultés familiales, que peuvent éprouver ces femmes en réunissant les offres de Pôle emploi et de tout le réseau de l'insertion par l'économique. J'incite à voter pour cette délibération.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais passer tout de suite au vote de la délibération DAE 178. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons aux subventions concernant les chats, les animaux en ville et notamment les chats. Je passe la parole à Nathalie LAVILLE pour présenter la délibération.

**2021 DEVE 90 Subventions à 6 associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets « Animaux en ville » (15 000 euros)**

**Mme LAVILLE :** Bonsoir. Comme vous le savez, la Ville de Paris s'est engagée depuis plusieurs années maintenant à favoriser le bien-être animal en ville. Plusieurs actions sont menées dans ce sens et il s'agit ce soir de voter l'attribution de subventions à des associations qui ont répondu à des appels à projets qui visent à protéger les chats libres à Paris. Ces associations agissent tant sur le plan du nourrissage que des soins vétérinaires, du trappage, de la stérilisation, de l'adoption ou encore de la médiation et de la communication. Six associations ont été retenues dans le cadre de cet appel à projets pour un total de 15 000 euros de subventions. Et puis, en particulier pour ce qui concerne le 13<sup>ème</sup>, ont été retenues deux associations que nous suivons tout particulièrement : l'association Bouba et Compagnie pour un montant de 2 500 euros, et l'association Chat d'Oc pour un montant de 5 500 euros. Et pour rappel, cette association est la seule à Paris à proposer un refuge rue Dunois pour les chats errants. Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Donc, on va voir si cette délibération vous fait miauler de plaisir. Je soumetts à vos suffrages la délibération DEVE 90. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée et les chats vous remercient.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à la délibération DEVE 104, et au plan Arbre. Nathalie LAVILLE rapporte une nouvelle fois.

**2021 DEVE 104 Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers**

**Mme LAVILLE :** Nous nous sommes engagés durant cette mandature à planter environ 170 000 arbres qui viendront s'ajouter aux 500 000 arbres déjà présents sur notre territoire. Dans cette délibération, nous proposons au vote un très novateur Plan Arbre qui vise à décliner notre objectif de plantation de 170 000 arbres, à préserver aussi plus efficacement les arbres existants grâce à des mesures de sensibilisation qui incluent notamment des mesures de labellisation. Il viendra compléter le Plan Climat Énergie 2018, le plan Biodiversité 2018-2024 et le plan ParisPluie 2018. Il est composé d'un plan d'action 2021-2026 qui précise les enjeux aux différentes échelles du territoire et les actions concrètes en faveur de l'arbre et de la nature en ville, d'une charte de l'arbre qui établit des engagements pour les acteurs publics et privés en faveur de la préservation et du développement du couvert arboré parisien et d'un document grand public de sensibilisation aux enjeux spécifiques des arbres de Paris. Par ailleurs, il est aussi proposé d'augmenter la tarification d'indemnisation des arbres publics dans le cadre d'abattages, qui sont sollicités par des tiers pour la réalisation de projets. Cette

proposition vise notamment à dissuader ces mêmes tiers à demander des abattages. Ce nouveau barème prend en compte, d'une part, le coût de replantation d'un jeune sujet ; d'autre part, la valeur patrimoniale de l'arbre existant. Sa valeur moyenne sera désormais fixée à 254,00 euros, ce qui représente une augmentation d'à peu près 30 %. Je vous demande de bien vouloir approuver le Plan Arbre, la Charte de l'Arbre et apporter ces modifications au barème des évaluations des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris, et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte des tiers.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? La parole est à M. OLIVIER.

**M. OLIVIER** : Merci, Monsieur le Maire. Lorsque nous avons déposé nos vœux, nous n'avions pas connaissance de l'ordre du jour qui arrive toujours très tard. Donc, Mireille ESTIENNE présentera notre vœu. De toute façon, tous ces longs documents n'y répondent pas. S'agissant d'un Plan Arbre, surtout quand il définit des objectifs aussi importants que ceux que vous êtes censés mettre en place, à savoir 170 000 arbres sur une mandature – pour le moment, à mon sens, on n'en prend pas le chemin – on pourrait imaginer que cela définit une planification, c'est-à-dire un calendrier. Là, il n'y a pas de chiffres dans le temps, pas d'objectifs, aucune projection spatiale et aucune projection sur les espèces, les essences plutôt. On ne sait pas quoi, où ni quand ni quoi ni comment. Pour moi, ce n'est pas un plan. Il y a des éléments sur les pieds d'arbres et c'est un vrai sujet. Les pieds d'arbres, puisque même si l'on est favorable, nous, à la Droite et au Centre, au permis de végétaliser, afin de responsabiliser les habitants. À travers ce permis, il est question de leur donner de la liberté. Donc, même si l'on est favorable à ce principe, force est de constater que très rarement, cela donne lieu à de la qualité. Et lorsque c'est le cas, il est rare que cela dure plusieurs mois. Au final, ce que l'on observe, c'est une ville à l'abandon et des pieds d'arbres qui sont dans des états qui nous font honte au quotidien. Ce Plan Arbre n'y répond pas. Pour ces quelques éléments, nous ne pouvons pas voter ce plan qui n'en est pas un. Quant à la Charte de l'Arbre : encore une charte. C'est vrai que l'on est en manque de charte, mais quand on n'a rien à faire, on fait des chartes. La Charte reprend des notions et des idées qui existent déjà, voire qui sont déjà appliquées, raison pour laquelle nous nous abstiendrons ce soir, dans l'attente peut-être d'un vote encore plus catégorique.

**M. LE MAIRE** : J'attends le vote encore plus catégorique. La parole est à M. BÉTOURNE.

**M. BÉTOURNÉ** : Oui, je voulais juste réagir aux propos de Monsieur OLIVIER, qui s'étonne de cette Charte et de ce Plan Arbre. Je sais qu'il y a beaucoup de vœux au Conseil de Paris, mais cette charte sur l'arbre et ce Plan Arbre ont été préfigurés par un vœu qui a été porté par les élus écologistes et voté par la majorité. Donc, cette délibération en est la concrétisation, l'aboutissement. Il y a encore des choses sans doute à améliorer. Nous en sommes d'accord, mais je me réjouis à l'instar du groupe écologiste que ce plan soit présenté aujourd'hui, dans le cadre de cette délibération qui a le mérite d'exister.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. La parole est à Monsieur Christophe NAJDOVSKI.

**M. NAJDOVSKI :** Merci, Monsieur le Maire. Pour dire quelques mots dans ce débat sur la question de l'arbre à Paris. Je pense que, tout d'abord, c'est la première fois que la Ville de Paris présente un Plan Arbre. Donc, c'est quelque chose d'inédit ce qui souligne l'importance que revêt la présence de l'arbre à Paris. Nous avons la chance aussi que nos prédécesseurs aient planté des arbres dans les rues de Paris, notamment les arbres d'alignement, créé des jardins qui permettent aussi d'avoir cette présence de l'arbre. Aujourd'hui, la délibération est l'occasion de réfléchir, à l'aune d'une ère, qui est celle du changement climatique et de la nécessité de densifier la présence végétale à Paris, qui est une ville qui s'est quand même plutôt construite dans une certaine minéralité. La présence végétale dépend des quartiers et nous avons la chance, dans le 13<sup>ème</sup>, d'avoir plutôt une belle couverture végétale. Mais cette couverture végétale est amenée à se développer encore et j'ai envie de dire tous azimuts ; « tous azimuts », c'est-à-dire de faire en sorte que la place de l'arbre soit renforcée dans les squares et jardins. Cette délibération participera par exemple aussi aux projets comme l'extension du parc de Choisy, pour ne citer que cet exemple. C'est aussi renforcer la place des arbres dans les rues de Paris ; et à ce titre, par exemple, la démarche « Embellir votre quartier », qui a été d'ailleurs initiée dans un des quartiers de notre arrondissement, va permettre justement de pouvoir densifier cette couverture végétale, de planter notamment des arbres dans des rues dites chaudes ; ce qui nous permet de lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbaine dans des rues dans lesquelles aujourd'hui ne figure aucun arbre. Cette délibération va participer au renforcement de la présence de l'arbre dans l'espace public, dans les rues. Donc, « à la question où ? », nous avons envie de répondre : « Partout où c'est possible », utiliser toutes les possibilités qui s'offrent à nous, de réfléchir aussi, puisque Monsieur OLIVIER a évoqué la question des essences, à la diversité des essences. On sait qu'aujourd'hui, le fait qu'il y ait des essences dominantes peut être un support de fragilité par rapport à des attaques de maladies ou autres, et le fait d'introduire de la diversité permet d'être plus résistant. Et donc, si l'on veut une ville qui soit résiliente, le fait d'introduire de la diversité au niveau des essences va nous permettre d'aller vers cette plus grande résilience. On doit aussi réfléchir au fait qu'avec le changement climatique, on doit aussi planter des essences et des espèces qui seront plus résistantes aux évolutions du climat, et aux canicules. Cette question fait partie de notre travail et d'une étude qui est menée actuellement et qui sera, je l'espère, rendue d'ici la fin de l'année ou au début de l'année 2022 et qui servira de guide pour savoir justement quelles essences nous pourrions planter.

Quant aux objectifs quantitatifs, on pourra y revenir dans le débat au Conseil de Paris, puisque vous en êtes membre également. Il ne s'agit pas de faire de la quantité pour de la quantité, mais d'utiliser toutes les parcelles possibles comme les talus du périphérique, comme je l'ai dit tout à l'heure, les rues, des jardins existants, des parcs existants, des équipements municipaux, qu'ils soient sportifs, des écoles ou autres, sans remettre en cause ces fonctions d'équipements municipaux, des parcelles privées, des parcelles de propriétaires privés. Et c'est justement la raison pour laquelle il y a aussi une Charte de l'Arbre, afin d'impliquer tout le monde, et sans se contenter de faire un plan de la Ville de Paris en ignorant les autres acteurs, mais bien d'impliquer tous les acteurs, tels les bailleurs sociaux, les grands propriétaires fonciers que sont l'AP-HP, la RATP et la SNCF qui ont été associés pour signer cette charte. Et par ailleurs, les groupes politiques du Conseil de Paris ont été aussi associés à la rédaction de ce Plan



Arbre. Je trouve quand même assez curieux personnellement que l'on critique la faiblesse d'un plan alors même que l'on a demandé une contribution des groupes politiques de toutes obédiences ; et que ces groupes politiques ont aussi contribué à la rédaction de ce Plan Arbre. C'est aussi la question de l'entretien à travers la question des pieds d'arbres, et notamment le fait de reconquérir les pieds d'arbres, sachant qu'il faut aussi avoir à l'esprit qu'une bonne partie des pieds d'arbres dénudés ou ne disposant plus de protection sont le fruit de manifestations. On se souvient par exemple de manifestations violentes qui se sont déroulées sur la place d'Italie, au moment de différents mouvements qui ont eu lieu ces deux dernières années. Et c'est à la demande expresse, et sur réquisition du Préfet de Police qu'un certain nombre de grilles, des milliers de grilles de pieds d'arbres ont été retirés sur réquisition du Préfet de Police. Et c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, elles ne sont pas remises en place. Et donc, nous nous sommes tournés vers la Préfecture de Police pour demander la remise en place de ces grilles qui ont été retirées sur ordre du Préfet de Police. Donc, en tout cas, l'objectif, c'est bien de renforcer la présence de l'arbre, c'est aussi de renforcer les protections des arbres, qu'ils soient dans l'espace public comme dans les parcelles privées. Je crois qu'il me semble que c'est un objectif qui devrait plutôt faire consensus sur les bancs de notre assemblée.

**M. LE MAIRE :** Oui, il y a un moment donné où les services de l'État doivent arrêter de se comporter comme cela vis-à-vis de la Ville de Paris. Demander l'enlèvement de toutes les grilles d'arbres en claquant des doigts le jeudi, pour une manifestation qui a lieu le week-end, pour le samedi ou pour dimanche, ce n'est pas tolérable. On demande une discussion avec le Préfet de Police notamment, pour quelque chose de pérenne qui permette de fixer les grilles. Mais moi, je suis un peu désespéré quand on refait, par exemple, l'avenue des Gobelins, pour parler de ce qui est juste devant la mairie et que l'on ne peut pas réinstaller les grilles d'arbres ; on voit donc bien qu'il manque quelque chose esthétiquement, mais aussi pour les personnes qui cheminent, notamment les personnes malvoyantes ou à mobilité réduite ; c'est ce qui me soucie. Mais au-delà de cette problématique, le Plan Arbre est très ambitieux. Il poursuit d'ailleurs beaucoup de réalisations que nous avons faites dans le 13ème. Nous plantons beaucoup d'arbres d'alignement dans beaucoup de jardins. Mais c'est bien à un moment donné de faire le point sur une question aussi importante.

**M. PENG :** Merci Monsieur le Maire. Personnellement, je voterai cette délibération. Je trouve que c'est quelque chose qui va dans le bon sens. Après moi, j'avais simplement une interrogation, parce que j'avais relevé dans le programme que vous aviez défendu et que Madame HIDALGO avait défendu, la question des forêts urbaines. Je m'interrogeais sur les liens et la cohérence avec ce Plan Arbre et ces fameuses forêts urbaines. Est-ce que vous pouvez m'éclairer sur les liens avec cette proposition dans le programme et son application et aussi par rapport à la protection de l'abattage des arbres ? Concernant les arbres qui ont un certain âge, est-ce qu'il est possible d'associer les riverains dans la démarche précédant les abattages, pour tenir compte de la croissance d'un arbre, pour acquérir une certaine grandeur. J'ai vu des dossiers passer très intéressants. Ce sont les deux questions que je vous sou mets.

**M. LE MAIRE :** Si Madame LAVILLE en est d'accord, s'agissant d'une question plus parisienne, je vais laisser la parole à Christophe NAJDOVSKI pour répondre.

**M. NAJDOVSKI** : Sur les forêts urbaines, c'est un programme parisien, qui a été élaboré aussi en concertation avec les arrondissements concernés. Mais notre arrondissement n'est pas concerné par ce type de projets qui sont très spécifiques. Il faut vraiment des configurations très précises pour pouvoir répondre à ce genre de projets, qui consistent à planter assez densément sur des parcelles relativement petites, ce qui est envisageable dans certaines circonstances, mais pas forcément partout, raison pour laquelle notre arrondissement n'est pas concerné a priori.

**M. LE MAIRE** : Merci. Après ce débat, je crois que nous devons formellement adopter le Plan Arbre. Je soumetts à votre avis la délibération DEVE 104. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'opposition. Je vous remercie. Adopté avec abstentions.

**POUR : 32 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Nous passons à la délibération DASCO 143. Emmanuel COBLENCÉ la rapporte concernant l'accompagnement du projet Oasis, des cours Oasis.

<b>2021 DASCO 143 Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement</b>
---

**M. COBLENCÉ** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, comme vous le savez, nous transformons certains cours d'écoles, cours de collèges parisiens en cours Oasis, des espaces qui sont rafraîchis, végétalisés, qui sont aussi mieux partagés par les enfants et qui permettent de faire face un peu mieux aux contraintes que nous impose le changement climatique. Et dans ce cadre, la Direction des Affaires Scolaires travaille régulièrement avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Paris (CAUE 75). Cette délibération vise à renforcer et à étendre ce partenariat pour la conception et les usages des nouvelles cours d'école et de collège qui deviendraient cours Oasis, permettre une montée en puissance du nombre de cours Oasis, qui sont réalisées chaque année et aussi de faire participer plus efficacement l'ensemble des parties prenantes à la réalisation de ces cours et en particulier les équipes des écoles et les enfants.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention sur cette délibération ? Ce sont des projets, au passage, qui ont été livrés à la sortie de l'été. Mme ESTIENNE a la parole.

**Mme ESTIENNE** : Donc, en effet, nous avons déjà exprimé nos réserves concernant ces réalisations des cours Oasis. Pour quelles raisons ? D'une part, au niveau pratique, la réalisation parfois dangereuse pour certains enfants se dégradant très vite et accessoirement très chère à réaliser ce qui explique une réalisation au fur et à mesure, seulement. Et puis, nos réserves sont idéologiques aussi, puisque ce sont des cours non genrées, à savoir que les petits garçons ne peuvent plus jouer au football comme ils avaient à l'époque l'habitude. N'oublions pas non plus que ces cours Oasis ont un autre objectif, à savoir les cours d'école ouvertes le samedi, voire le soir. Et donc, en

effet, certaines cours qui ont déjà été ouvertes le samedi ne présentent pas justement un intérêt, puisqu'elles restent ouvertes. En revanche, nous, nous payons un agent de la Ville, avec nos impôts, un agent de la Ville pour garder un espace vide. C'est vrai que nous nous abstiendrons pour ces cours Oasis.

**M. LE MAIRE** : Je répondrai juste pour vous faire remarquer, par exemple, que là aussi, les cours Oasis parisiennes attirent l'intérêt et plus que l'intérêt, l'envie de nos collègues de la France entière. On accueillait récemment la maire de Tourcoing, ville de Monsieur DARMANIN et beaucoup d'autres délégations. Et c'est vrai que lorsqu'on leur montre le résultat, ils en sont quand même très convaincus. Donc, regardez peut-être les cours Oasis avec les mêmes yeux. C'est ce que je vous suggère. Emmanuel COBLENCÉ répond.

**M. COBLENCÉ** : Oui, merci. Des délégations de l'étranger viennent visiter les cours du 13<sup>ème</sup> dont une délégation, par exemple, avec le maire de Bucarest. Sa venue est prévue la semaine prochaine. Donc, il n'y a que vous qui semblez ne pas voir l'intérêt et la pertinence de ces cours Oasis. Je trouve évidemment votre charge contre les cours Oasis bien rude, et finalement assez à côté des réalités de ce que les enfants vivent dans ces cours. Je vous invite à visiter la cour Oasis de la maternelle Kuss et je vous accompagnerais d'ailleurs avec grand plaisir. La cour de la maternelle Kuss, qui est citée en exemple maintenant au niveau parisien et français. Vous avez également fait référence aux pratiques de jeu et aux pratiques sportives qui sont possibles. Alors effectivement, nous revendiquons le fait de mettre en place des aménagements de cours non genrées. Ce n'est pas de l'idéologie, c'est de la politique publique. Et effectivement, concernant les jeux de ballon qui avaient parfois tendance à reléguer les jeux des filles aux marges de la cour, nous visons très clairement la variété et une diversité d'activités qui soient plus grandes. Mais cela ne veut pas dire que les enfants, et en l'occurrence les garçons, comme vous semblez le sous-entendre, ne peuvent plus jouer au football. Je vous invite par exemple à visiter la cour Oasis de l'école Gourdault, où il y a un travail spécifique qui a été mis en place sur la pratique du sport. Donc, non, une cour Oasis, ce n'est pas une cour où l'on ne peut plus pratiquer le sport. Une cour Oasis est un espace végétalisé qui permet au contraire d'avoir une plus grande variété d'activités pour les enfants. Et enfin, vous rappeler qu'effectivement, certaines cours d'école sont ouvertes le samedi dans le cadre de la politique de la Ville du quart d'heure, et je me tourne vers mon collègue Kaïs IDRISSE, qui suit de près ces sujets, mais que ce n'est pas parce qu'une cour devient Oasis que l'on va l'ouvrir le samedi ni, parce qu'elle est ouverte le samedi, que l'on va la transformer en cours Oasis. Il y a d'autres contraintes qui font que l'on ouvre ou que l'on n'ouvre pas certaines cours le samedi.

**M. LE MAIRE** : Merci. Après ces explications, je fais voter la délibération DASCO 143. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 32 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY)  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Nous passons à la délibération DAE 164. Et c'est Vincent BOULET qui la rapporte sur les écoles d'arts appliqués.

**2021 DAE 164 Écoles d'arts appliqués – Dotations de fonctionnement (1 918 200 euros) et subventions d'investissement (1 169 000 euros) au titre des exercices 2021 et 2022**

**M. BOULET :** Oui, merci Monsieur le Maire. C'est la délibération qui ouvre l'ensemble de délibérations dont nous allons discuter ce soir sur les subventions et les dotations accordées aux établissements d'enseignement secondaire et supérieur, qui entrent dans le périmètre de la Ville. Cette délibération concerne les écoles d'arts appliqués. Donc, en ce qui concerne notre arrondissement, la délibération renvoie à l'école Estienne qui forme, comme vous le savez, aux métiers du livre, aux arts graphiques et de l'animation. La dotation de la Ville comprend des dotations en termes de fonctionnement et d'investissement, notamment en ce qui concerne l'année 2021-2022, pour l'achat d'une imprimante et de tablettes graphiques. En ce qui concerne l'école Estienne, par exemple, la dotation municipale de fonctionnement que nous proposons se monte à 547 800 euros et la subvention d'investissement à 360 000 euros pour l'école Estienne.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Je fais procéder au vote de la délibération DAE 164. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'unanimité. Je vous remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons aux collèges en commençant par la délibération DASCO 111. Vincent BOULET a de nouveau la parole.

**2021 DASCO 111 Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10 925 189 euros)**

**M. BOULET :** Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne des dotations initiales de fonctionnement dans les collèges autonomes parisiens, pour l'année 2022, selon un mode de calcul qui est très codifié. Chaque collège reçoit une enveloppe et il appartient au Conseil d'administration du Collège de la répartir en fonction des différents chapitres budgétaires. Donc, nous avons délibéré l'année dernière sur une modification du mode de calcul de cette dotation initiale en ce qui concerne le forfait éducatif à l'élève, afin de prendre en compte davantage une modulation, en termes de mixité sociale de l'établissement de l'indice que l'Éducation nationale emploie désormais, donc, qui s'appelle indice de position sociale, qui prend en compte la diversité sociale des établissements, avec des dotations supplémentaires, en ce qui concerne les établissements qui ont des élèves scolarisés dans les classes Ulis, UP2A et SEGPA et des charges particulières pour le chauffage et la maintenance informatique. Pour ce qui concerne les collèges du 13<sup>ème</sup>, la dotation initiale de

fonctionnement proposée dans la délibération se monte à 113 000 euros pour Camille-Claudel, 114 000 euros pour Elsa Triolet, 143 000 euros pour Évariste Galois, 80 000 euros pour George Sand, 167 000 pour Georges Braque, 142 000 pour Gustave Flaubert, 121 000 euros pour Moulin des Prés et 250 000 euros pour Thomas Mann.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. La parole est donnée à Mme ESTIENNE.

**Mme ESTIENNE** : Merci Monsieur le Maire. Nous voterons pour. Néanmoins, nous tenons à vous faire part de nos réserves concernant le forfait éducatif modulé sur les critères sociaux.

**M. LE MAIRE** : Pour quelles raisons ?

**Mme ESTIENNE** : Parce que. Il faut aussi faire attention certes aux critères sociaux, mais pas que. Et certains collègues pourraient avoir plus de besoins, même s'ils ne sont pas éventuellement défavorisés.

**M. LE MAIRE** : D'accord. Je mets aux voix la délibération DASCO 111. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous poursuivons avec la délibération DASCO 110.

<b>2021 DASCO 110 Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (233 887 euros), subventions d'équipement (79 920 euros) et subventions pour travaux (189 219 euros)</b>
---

**M. BOULET** : Merci Monsieur le Maire. Nous abordons cette fois-ci dans le cadre d'une délibération les dotations complémentaires et subventions complémentaires pour l'année 2021 par rapport à la dotation que nous avons votée l'année dernière pour l'année 2020-2021. Comme nous le faisons régulièrement dans les différentes réunions de nos Conseils d'arrondissement, cette délibération tient compte des besoins exprimés par les collèges parisiens. Cette délibération concerne à la fois :

- une dotation complémentaire pour Georges Braque d'un montant de 3 000 euros,
- une dotation complémentaire pour Moulin des Prés d'un montant de 10 000 euros, pour leurs dépenses de chauffage,
- une dotation complémentaire pour Thomas Mann de 7 000 euros, pour le transport vers les installations sportives.

**M. LE MAIRE** : Merci. Sans demande d'intervention, je fais voter la délibération DASCO 110. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 36 VOIX**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à la suivante pour les cités scolaires, la DASCO 112.

**2021 DASCO 112 Collèges imbriqués avec un lycée – Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2 779 824 euros)**

**M. BOULET :** Oui, merci Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit de l'exact pendant de la DASCO 111 que nous venons de voter. Donc, pour cette fois-ci les cités scolaires, avec la même modulation en fonction des critères sociaux, qui pour nous, est un progrès pour prendre en compte justement les besoins particuliers des établissements moins favorisés. Donc, pour le 13<sup>ème</sup>, la dotation est d'un montant de 74 000 euros pour Auguste Rodin, de 81 000 euros pour Claude Monet et de 69 000 euros pour Gabriel Fauré.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup et je continue les votes pour la délibération DASCO 112. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité.

**POUR : 36 VOIX**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous poursuivons avec la DASCO 145 avec cette fois-ci la rénovation de l'internat et du collège Thomas Mann.

**2021 DASCO 145 Convention avec l'État pour le cofinancement de la rénovation de l'internat du collège Thomas Mann (13ème) dans le cadre de l'appel à projet Internats d'excellence relevant du plan de relance**

**M. BOULET :** Merci Monsieur le Maire. Je vous expose une délibération importante pour le cofinancement de la rénovation de l'internat, qui est au collège Thomas Mann, comme vous le savez, le seul internat dans un collège public parisien. Nous proposons sa rénovation dans le cadre d'un appel à projets de l'État, cofinancé par la Ville de Paris. Cet appel à projets est celui d'internats d'excellence relevant, quant à lui, du Plan de relance national. L'internat de Thomas Mann comprend 48 places. La disposition des chambres de l'internat selon un plan datant des projets initiaux de la construction du collège est peu pratique et peu agréable pour permettre un réel travail dans les espaces des chambres par les internes. Ce projet comprend une volonté de coconstruire avec les internes, leur nouvel espace de vie, en sachant que cet appel à projets internats d'excellence, auquel a répondu le collège, comprend également un volet pédagogique et éducatif, en termes de développement de l'autonomie, de renforcement de la responsabilité citoyenne et de la vie démocratique interne à

l'internat. Donc, le coût de cette rénovation est estimé à 1 775 000 euros, hors taxes, et la participation de l'État s'élève à 50 % du budget.

**M. LE MAIRE** : Mme ESTIENNE a la parole.

**Mme ESTIENNE** : Merci Monsieur le Maire. En effet, je reconnais comme positif le fait que ces chambres qui étaient mal configurées puissent avoir une configuration un peu plus adaptée. Néanmoins, je souhaitais en effet vous faire part d'autres malfaçons, concernant cet immeuble. D'une part, la cour supérieure est inutilisable par les élèves de par les matériaux utilisés. D'autre part, il existe une obligation à l'obtention de l'autorisation de l'architecte pour procéder à des modifications de cette cour supérieure. Des travaux avaient été réalisés aussi dans la cour inférieure, en été 2020 et ainsi que dans les salles environnantes. Malheureusement, à l'époque le bâtiment était toujours en proie à des inondations. Qu'en est-il à présent ? Et je rappelle que les fenêtres ne sont pas conçues pour être ouvertes, ce qui est très dommageable de nos jours. Je voulais avoir des précisions et en tout cas, des travaux sont vraiment nécessaires pour ce lycée qui le mérite.

**M. LE MAIRE** : Je vous confirme que ce collège a été mal conçu. Il l'a été par nos prédécesseurs, je vous le rappelle, c'est-à-dire qu'avant que notre formation n'arrive aux manettes de la mairie du 13<sup>ème</sup> ; nous avons récupéré un chantier. À l'époque, deux écoles et un collège étaient en arrêt de chantier en raison de la faillite ou du retrait des entreprises qui étaient en train de construire. Ce n'était pas simple. Donc, nous avons récupéré un projet qui était mal construit. Je vous confirme aussi que la loi est mal faite, parce que devoir obtenir l'autorisation d'un architecte pour une cour qui a été mal faite pour la rénover, est à l'évidence absurde, mais c'est la loi, ce qui est un élément bloquant. J'invite Vincent BOULET à compléter mes propos.

**M. BOULET** : Oui, tout à fait Monsieur le Maire. Pour compléter vos propos, il existe bien un élément bloquant, sur lequel nous travaillons ensemble pour essayer de le lever. Les travaux sont nécessaires dans l'ensemble du collège avec des besoins de financement importants pour la question de la cour, la question des fenêtres, comme vous l'avez mentionné. C'est quelque chose qui est vraiment très important pour pouvoir pousser ces dossiers et les faire financer.

**M. LE MAIRE** : Merci. Nous allons pouvoir voter cette délibération DASCO 145. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous poursuivons cette fois-ci avec la DASCO 115, sur la question de la restauration.

**2021 DASCO 115 Collèges publics – Contribution (2 005 969 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022**

**M. BOULET :** Merci Monsieur le Maire. Nous abordons la contribution de la Ville de Paris au service de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour l'année 2022. Le cadre de cette contribution est également normé par une délibération de 2010. Donc, le critère de calcul est celui des repas servis et du nombre de semaines réalisées au cours de l'année civile précédente, en sachant que les collèges reversent à la collectivité parisienne au total 52 % de leurs recettes pour mettre en place un système de péréquation, ce qui permet de financer également par ce système de péréquation des dépenses urgentes, comme nous avons eu déjà à le voter dans des délibérations précédentes. Je précise que sont en jeu les systèmes de restauration scolaire autonomes que la Ville de Paris s'engage à refaire reprendre en gestion des services de restauration des collèges actuellement autonomes par la Caisse des écoles. C'est le cas officiellement pour Gustave Flaubert depuis cette rentrée et en sachant que nous préparons pour la rentrée 2022 le passage de Camille Claudel, d'Elsa Triolet et de Évariste Galois dans ce système. Mais en ce qui concerne les montants de subventions pour l'année 2022, ceux-ci sont fixés à :

- 100 000 euros pour Georges Braque,
- 86 000 euros pour Camille Claudel,
- 56 000 euros pour Évariste Galois,
- 140 000 euros pour Thomas Mann en comprenant l'internat,
- 87 000 € pour Moulin des Prés,
- 35 000 euros pour Elsa Triolet.

**M. LE MAIRE :** Je ne vois pas de main se lever. Donc, je fais voter cette délibération DASCO 115. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne non plus. Je vous remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à la dernière délibération qui concerne les collèges. Nous passons à Action Collégiens, action d'importance à la Ville de Paris.

**2021 DASCO 109 Divers collèges – Dotations (837 576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs – Dotations (14 350 euros) dans le cadre de l'Action Collégiens**

**M. BOULET :** Oui, merci Monsieur le Maire. Je présente effectivement une délibération importante pour la réalisation des projets éducatifs des collèges soutenus par la Ville de



Paris, que ce soit en termes de citoyenneté, d'actions culturelles, d'actions d'éducation au numérique, d'actions scientifiques et éducatives. Donc, la dotation d'actions aux collégiens dépend du groupe auquel ils dépendent par le truchement de critères sociaux, en étant subordonné au rattachement de l'établissement au Rectorat avec une dotation supplémentaire de 1 000 euros accordée aux établissements en REP et REP+. En raison de la situation sanitaire, un certain nombre d'établissements scolaires n'ont pas été en mesure de réaliser leurs projets pour l'année 2020-2021, ce qui explique le fait que les reliquats soient reportés sur l'année 2021-2022. En ce qui concerne le 13<sup>ème</sup>, le montant des dotations s'élève à :

- 17 000 euros pour Claude Monet,
- 5 000 euros pour Elsa Triolet,
- 16 000 euros pour Évariste Galois,
- 17 000 euros pour Gabriel Fauré,
- 15 000 pour George Sand,
- 5 000 euros pour Braque,
- 7 000 pour Flaubert,
- 397 euros pour Moulin des Prés,
- 5 000 euros pour Rodin,
- 18 000 euros pour Thomas Mann.

Ces sommes sont sans compter les reports de la partie non dépensée pour l'année 2020-2021.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je ne vois pas non plus de demandes d'intervention. Je mets aux voix la délibération DASCO 109. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi. Merci à vous.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

On passe à la DASCO 113 concernant des opérations Art pour grandir. Philippe MOINE rapporte cette libération.

<b>2021 DASCO 113 Subventions (256 000 euros) et conventions avec des associations ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir</b>
---

**M. MOINE** : Je vous expose une première délibération relative à l'Art pour grandir, un dispositif qui existe depuis une douzaine d'années et qui a pour objectif de rapprocher

les institutions culturelles parisiennes des publics scolaires. De fait, aujourd'hui, l'Art pour grandir et qui regroupe plus de 150 établissements culturels, 620 écoles élémentaires, plus de 100 collèges, plus de 300 centres de loisirs, qui en bénéficient. Et en l'occurrence, cette première délibération porte sur les résidences artistiques dont bénéficient un certain nombre de collèges, autour de nombreuses disciplines comme la photographie, le cirque, le théâtre, la danse, etc. En l'occurrence, cinq collèges du 13<sup>ème</sup> arrondissement bénéficient de ce type de résidence. Il existe d'abord trois résidences théâtrales :

- La résidence du Théâtre de la Cité universitaire au collège Gustave-Flaubert, autour d'un projet d'écriture théâtrale,
- La résidence du Théâtre 13 au Collège Thomas Mann. Un partenariat ancien autour de la pratique du théâtre dit documentaire lié à l'histoire des États-Unis. À noter que Thomas Mann bénéficie aussi de la résidence de Bétonsalon autour de la vidéo,
- La résidence théâtrale, au Collège Rodin avec la présence du Théâtre international visuel, dont l'objectif est de faire connaître les cultures des personnes sourdes avec la volonté, notamment, de faire connaître le langage des signes autour d'un projet lié aux techniques de clown pour apprendre aux collégiens à dévoiler leurs émotions et leurs sentiments, à travers le langage des signes.
- Le Collège Elsa Triolet, qui bénéficie d'un projet autour des arts urbains, porté par l'association Hypermur,
- Le Collège Évariste Galois, qui bénéficie d'un projet de résidence de la Gaîté lyrique de Paris avec un très beau projet d'initiation à la création de musique électronique.

À chaque résidence correspond une subvention de 5 000 euros par projet de résidence.

**M. LE MAIRE** : Merci. Nous avons de très bons retours des établissements, généralement, sur ces opérations. Je sou mets à vos suffrages la délibération DASC0 113 s'il n'y a pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

On continue avec l'Art pour Grandir avec la délibération DAC 246.

**2021 DAC 246 Subventions (239 000 euros), convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des TAP**

**M. MOINE :** Concernant encore une fois l'Art pour Grandir, sont soumis à la délibération des subventions de conventions avec des acteurs culturels importants qui interviennent auprès d'écoles ou de collèges de Paris. Donc, je citerai à nouveau les établissements du 13<sup>ème</sup> qui en bénéficient. Ce ne sont pas spécifiquement des projets de résidences, raison pour laquelle les subventions font l'objet de délibérations séparées. Très souvent, ce sont des projets qui conduisent ces établissements culturels à organiser des sorties culturelles au bénéfice des élèves de ces établissements, en partenariat avec de nombreux théâtres, ce qui leur permet de s'y rendre souvent ou dans d'autres lieux culturels. Et puis, ces projets sont souvent accompagnés en amont de projets, comme on dit, de médiation culturelle ou d'ateliers qui permettent de préparer les élèves à ces sorties. Donc, on peut citer notamment parmi les bénéficiaires les élèves du 13<sup>ème</sup> arrondissement qui ont pu se rendre au Festival d'Avignon grâce au Théâtre Dunois, ce qui représente une dizaine de jeunes du 13<sup>ème</sup>, vivant dans des quartiers Politique de la Ville. D'autres en ont bénéficié. Donc, le Théâtre Dunois bénéficie d'une subvention de 6 000 euros au titre de la délibération. L'ANRAT, Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale, qui développe un projet spécifiquement lié à la crise du COVID qui s'intitule « La médecine comme théâtre, le théâtre comme médecine » et qui, en partenariat avec de nombreux théâtres, a permis à des élèves, notamment du collège Claude-Monet, de se rendre au théâtre en démontrant une capacité de s'adapter à la situation avec différents projets. Le Théâtre Paris-Villette a développé un projet avec le collège George Sand avec l'organisation de nombreuses sorties culturelles. Et, enfin le Théâtre de la Marionnette Théâtre Mouffetard a développé un projet de sensibilisation autour des arts de la marionnette et des ateliers sur temps scolaire, au bénéfice notamment de collégiens de Rodin. D'autres choses ont pu être citées, mais cette énumération répond plus particulièrement de projets qui ont bénéficié à des collégiens du 13<sup>ème</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Mme ESTIENNE a la parole.

**Mme ESTIENNE :** Merci Monsieur le Maire. Je réclame une petite information, parce que je m'étonne sur la fiche Maison Ouverte que n'apparaissent pas les subventions votées en leur faveur en 2021, avec des sommes non négligeables de l'ordre de 120 000 euros et que nous avons voté au précédent Conseil. Est-ce un oubli ? Merci.

**M. MOINE :** C'est simplement sans rapport direct, c'est-à-dire que la grosse subvention dont vous parlez concerne la subvention dont bénéficie la Maison Ouverte pour gérer le Théâtre Dunois, de manière générale ; alors que les subventions qui sont évoquées ici sont relatives aux projets spécifiques développés dans le cadre de l'Art pour Grandir. N'est donc pas rappelée dans les délibérations la subvention globale du Théâtre Dunois. Il est fait mention uniquement des subventions destinées à financer ces actions spécifiques.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Je fais procéder au vote de la délibération DAC 246. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à la délibération DAC 55 en revenant aux événements estivaux pour les financer.

<b>2021 DAC 55 Subventions (80 000 euros) et avenants à conventions avec 4 associations culturelles dans le cadre des événements estivaux et de rentrée soutenus par la Ville de Paris</b>
--

**M. MOINE** : La délibération porte sur des subventions accordées à des associations culturelles qui sont intervenues dans le cadre des événements estivaux et de rentrée et en l'occurrence, c'est vrai qu'il y a beaucoup de choses qui ont été programmées, notamment dans le cadre de Paris Plages, donc avec des choses très diverses : théâtre, musique, dans les différents lieux de Paris Plages. Et là, en l'occurrence, nous sommes concernés par la subvention qui est accordée à l'APACS, l'Association qui gère le Théâtre 13. Je ne pense pas que soit rappelé non plus le million dont bénéficie le Théâtre 13 à titre annuel. Mais l'APACS, qui gère le Théâtre 13, a lancé la programmation du Théâtre Hors les murs, avec un spectacle que certains ont sans doute vu « Ubu » d'Olivier MARTIN-SALVAN, d'après la pièce d'Alfred JARRY. Ubu a été donné d'une part dans le gymnase de Claude-Monet et d'autre part, dans la cour de la mairie du 13<sup>ème</sup>, qui a accueilli plusieurs représentations d'Ubu, qui a rencontré un certain succès. Pour cette action Hors les murs, 5 000 euros sont proposés. J'en profite aussi pour rappeler que ce spectacle a lancé la nouvelle saison du Théâtre 13 sous la direction de Lucas BONNIFAIT, qui est le nouveau directeur du Théâtre 13, qui succède à Colette NUCCI, à qui rendre vraiment hommage, parce qu'elle a énormément marqué le développement de ce théâtre à travers une programmation qui a rencontré un succès grandissant. Et d'ailleurs, la programmation du Théâtre 13 cette année est très riche, puisqu'un certain nombre de spectacles avaient été programmés par Colette NUCCI, qui avait été annulés du fait de la pandémie, sont reprogrammés en même temps que la programmation de Lucas BONNIFAIT. Donc, vous aurez de nombreuses occasions d'aller découvrir le Théâtre 13, cette année.

**M. LE MAIRE** : Je m'associe à cette double salutation. Pas de demandes d'intervention ? Je mets aux voix la délibération DAC 55. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à la délibération DAC 200. C'est sur les ateliers portes ouvertes d'associations dites d'ateliers d'artistes.

**2021 DAC 200 Subventions (59 500 euros) à six associations dites d'ateliers d'artistes du 11e, 13e et 20e arrondissement et signature d'une convention**

**M. MOINE :** L'association concernée par la subvention aux Ateliers dits d'artistes est le Cercle municipal des Gobelins et des Beaux-Arts, regroupé avec d'autres associations qui organisent ce type d'événement. Le Cercle municipal des Gobelins et des Beaux-arts organise un des principaux salons d'artistes à Paris, en salle des fêtes, chaque année. Le salon aura lieu cette année, du 8 au 27 novembre, sur une période un peu plus longue que d'habitude. Je vous rappelle que le Cercle municipal des Gobelins regroupe une centaine d'artistes, l'occasion d'accueillir un public extrêmement nombreux. On constate aussi une capacité, au cours des dernières années, à s'ouvrir à d'autres artistes, avec notamment la création du prix Jeunes Talents, qui rencontre un certain succès, puis l'ouverture vers un certain nombre d'écoles d'art de l'arrondissement qui donne de plus en plus de dynamisme aux événements organisés par le Cercle municipal. Et il est donc proposé de renouveler une subvention de 2 000 euros.

**M. LE MAIRE :** Je pense qu'ils mériteraient une subvention plus importante. Mais en tout cas, je veux saluer leur action. On essaye de les épauler en tant que de besoin. Pas de demandes d'intervention. Je soumetts la délibération DAC 200. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à la délibération DAC à l'association Difé Kako.

**2021 DAC 300 Subvention (3 000 euros) à l'association Difé Kako (13e)**

**M. MOINE :** Difé Kako est une association bien connue des élus du 13<sup>ème</sup> qui est une association créée en 1992 par Chantal LOÏAL, qui vise à diffuser les cultures afro-antillaises, autour de très nombreuses activités. Et en l'occurrence, cette subvention de la Direction des Affaires Culturelles se fait au titre du soutien aux pratiques amateurs dans la mesure où elle vise à soutenir Difé Kako à travers l'organisation d'ateliers, de cours de danse et de percussions, qui ont lieu dans le 13<sup>ème</sup>. Il est fait mention également de stages qui sont régulièrement organisés au parc de Choisy, à la belle saison et qui rencontrent toujours un grand succès. Mais Difé Kako est souvent mentionnée, parce que nous la soutenons par ailleurs pour de très nombreuses actions plus spécifiques qui peuvent être organisées dans notre arrondissement ou ailleurs.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. On va faire voter cette délibération. Mme ESTIENNE a la parole avant.

**Mme ESTIENNE :** Merci Monsieur le Maire. Les Conseils d'arrondissement se suivent et nous retrouvons justement toujours les mêmes associations qui bénéficient des subventions, puisque j'en avais fait part juste avant l'été. Difé Kako avait déjà à

l'époque reçu 9 000 euros, juste lors d'un seul Conseil d'arrondissement. Vous allez me dire, certes grâce à plusieurs projets, mais quand même la subvention ne regroupe qu'une seule association et donc qu'une seule caisse. Je m'étonne aussi que dans la fiche de Difé Kako n'apparaissent pas ces 9 000 euros. Vous allez me dire, ce n'étaient pas les mêmes projets pour lesquels nous sommes amenés à voter, mais ce montant relève de la même caisse. En effet, je m'étonne que les associations bénéficiaires de ces subventions soient toujours les mêmes. À titre d'exemple, pour Difé Kako, en 2019, je constate que cette association a reçu 11 000 euros. En 2020, certes, année compliquée pour la culture comme le début de cette année, l'association a reçu 31 000 euros, ce qui représente 3 fois plus. Vous allez me dire : cette enveloppe fait partie de la culture. Mais quand je vois que certaines associations culturelles reçoivent exactement la même subvention, voire moins en leur faisant comprendre à quel point la Mairie est obligée de procéder à une répartition de l'aide aux différentes associations culturelles. Tout ce procédé m'étonne grandement. Donc, en effet, nous allons nous abstenir pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Ces subventions sont des subventions de projets. Donc, l'objet de la délibération ne consiste pas à faire des « règles de trois » entre les associations pour une répartition équitable de choses qui ne peuvent pas l'être. Je pense que c'est plus lisible d'ailleurs pour les élus et pour le Conseil d'arrondissement de dire : tel montant est alloué pour ce projet, plutôt qu'une grande subvention où l'on mêlerait tout. Et, je pense que c'est mieux d'ailleurs, pour bien montrer aux associations porteuses, qu'elles sont dans l'obligation de mener à bien tel ou tel projet. C'est bien là-dessus qu'elles sont subventionnées et non pas, parce que leur nom est sympathique ou pas. En termes de lisibilité et de transparence vis-à-vis des élus, je pense que c'est une meilleure façon de procéder. Je vais faire voter cette subvention DAC 300. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'opposition. Merci beaucoup. La délibération est adoptée.

**POUR : 32 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

On passe donc à l'économie circulaire avec deux délibérations. Danièle SEIGNOT les rapporte. Et nous commençons par la DEVE 93 et l'association Les Deux Rives quartier circulaire.

<b>2021 DEVE 93 Adhésion de la Ville de Paris à l'association « les Deux Rives, quartier circulaire », signature des statuts de l'association et versement de la première cotisation annuelle (10 000 €)</b>
--

**Mme SEIGNOT :** Merci Monsieur le Maire. Effectivement, dans le cadre du Plan économie circulaire de Paris, adopté en 2017, l'action 11 prévoit de développer des synergies territoriales entre les acteurs économiques. Le diagnostic territorial qui a été réalisé à cette occasion a identifié le quartier d'affaires localisé entre le 12<sup>ème</sup> et le 13<sup>ème</sup>

arrondissement pour en faire un quartier circulaire. Ce quartier est dénommé le quartier des Deux Rives, qui s'étend sur 350 hectares, compris entre les gares de Lyon et Austerlitz, au nord, et le périphérique au sud. En 2018, une dizaine d'acteurs économiques du quartier ont constitué un groupe de travail nommé « Gestion mutualisée des déchets » et ont identifié un besoin de mutualisation d'espace de stockage pour le tri et la massification. Il en est ressorti également la nécessité d'adopter des vecteurs de transport plus propres pour l'acheminement des déchets vers les sites de traitement. L'option du transport fluvial en expérimentation, à savoir l'installation temporaire d'une déchetterie fluviale pour le quartier, a été ainsi proposée par les membres du groupe de travail. Cette expérimentation a eu pour objet de tester sur une courte période le fonctionnement d'une déchetterie fluviale au cœur d'un quartier et d'en mesurer les contraintes et les bénéfices environnementaux potentiels sur l'ensemble du processus. La première édition de cette expérimentation, nommée « Tri en Seine », a été menée entre le 5 et le 7 juillet 2019, quai de Tolbiac, dans le 13e arrondissement, en partenariat avec la RATP, Voies navigables de France, HAROPA PORT et SUEZ. Elle a démontré des résultats encourageants avec une collecte de près de 15 tonnes de déchets multi-flux et une réduction de 83 % des émissions de CO2 par rapport aux modèles de collecte routiers actuellement utilisés. L'expérimentation a été renouvelée en septembre 2020 et 19 tonnes de déchets ont été récoltées. Aujourd'hui, il est nécessaire d'aller plus loin ; et la création d'une association permettra de structurer formellement la communauté des Deux Rives en lui conférant plus d'autonomie, une gouvernance partagée entre ses membres et davantage de ressources financières pour mener à bien ces activités. Le but de cette association est donc de promouvoir les démarches de synergies inter-organismes entre les acteurs du territoire des Deux Rives, afin de réduire l'impact environnemental des activités économiques et sociales du quartier. Je vous demande d'approuver l'autorisation pour la Ville de Paris d'adhérer à l'Association des Deux Rives, en tant que membre fondateur, c'est-à-dire avec un statut très particulier comme membre qui a participé à la constitution et qui contribue, par son appui et ses moyens à la consolidation. Je vous demande parallèlement d'approuver l'adhésion, d'approuver le projet de statuts annexé à ce projet de délibération, l'autorisation de signer les statuts de l'association et surtout, de verser la première cotisation annuelle de la Ville de Paris d'un montant de 10 000 euros, au titre de l'année 2020, et enfin de désigner les deux représentants de la Ville de Paris au sein de cette association par arrêté municipal. Merci d'en délibérer.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes interventions ? Danièle SEIGNOT a visiblement convaincu tous les participants. Je fais donc voter la délibération DEVE 93. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

On passe à la DAE 98. Danièle SEIGNOT a de nouveau la parole.

**2021 DAE 98 Budget Participatif – Conventions et subventions de fonctionnement (255 000 euros) et d'investissement (115 000 euros) en faveur de onze structures œuvrant pour l'économie circulaire à Paris**

**Mme SEIGNOT :** Merci Monsieur le Maire. La Ville de Paris accompagne les entreprises, porteuses d'innovation sociale et environnementale, et plus particulièrement les acteurs de l'économie circulaire. La présente délibération vise justement à soutenir 11 de ces structures, dont une qui avait son siège dans le 13<sup>ème</sup>, l'Association d'écologie de Transition urbaine, ou « ÊTRE » pour son sigle, qui est un très joli sigle, que j'espère, vous appréciez. Cette association, créée en 2018, a pour objet de développer la formation aux métiers de la transition écologique, en particulier pour les jeunes en situation de décrochage scolaire. Les jeunes vont acquérir ainsi des compétences techniques et relationnelles qui seront valorisables dans la suite de leur parcours et notamment dans tous les secteurs de mobilité urbaine, transition écologique, énergies renouvelables, etc. Considérant l'intérêt de ce projet, je vous propose de voter une subvention de fonctionnement de 10 000 euros au titre de l'exercice 2021.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention. Je soumetts à votre approbation la délibération DAE 98. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à la délibération DEVE 76. Wilfried BÉTOURNÉ la rapporte concernant le plan d'amélioration de l'environnement sonore.

**2021 DEVE 76 Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore**

**M. BÉTOURNÉ :** Merci Monsieur le Maire. L'objet de cette délibération est donc d'approuver le Plan d'amélioration de l'environnement sonore parisien qui constitue un plan de prévention du bruit dans l'environnement pour la Ville de Paris, et qui sera valable pour la période 2021-2026. Cette délibération consiste également à approuver sa diffusion auprès du public parisien. Comme vous le savez sans doute, le bruit est considéré, par l'OMS, comme la seconde source environnementale causant le plus de dommages pour la santé, la santé des individus, la santé publique, juste après la pollution de l'air. Une étude de 2019 de Bruitparif a estimé que le bruit, celui lié aux transports principalement, entraînait une perte d'espérance de vie en bonne santé de huit mois pour les Parisiens et les Parisiennes. Une autre étude datant de 2016 a montré que c'est d'abord le bruit lié à la circulation automobile, et particulièrement les deux roues, qui est source de gêne, suivi par les bruits du voisinage, les chantiers, et la vie nocturne parisienne. La Ville de Paris s'est dotée très tôt et très en avance par rapport à d'autres villes, d'un plan de santé environnementale. Ce plan de santé environnementale comportait un volet de réduction du risque sonore et une série de mesures de réduction des bruits, qui ont été mises en place lors de la dernière



mandature, et qui ont produit des effets. Et ce plan quinquennal s'inscrit dans cette continuité. L'objectif à l'horizon 2025 est de diviser d'un facteur 4 le nombre de personnes exposées à un seuil supérieur à 68 décibels. Et ce plan se décline par une série de 30 mesures que je ne vais pas vous présenter toutes, mais que vous pourrez trouver dans le document qui est en lien avec la délibération. Je vous remercie et je vous demande de voter cette délibération.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup, y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur OLIVIER a la parole.

**M. OLIVIER :** Merci Monsieur le Maire. Le bruit est un sujet de préoccupation généralisée. Nous y sommes très sensibles et dans certains quartiers, c'est particulièrement gênant. Rue du Dessous des Berges, Buttes aux Cailles ; je ne vais pas tous les citer, puisque ce serait partout, quasiment dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. Donc, on ne peut que vous rejoindre sur le principe de cette délibération et sur un certain nombre d'éléments. Je fais référence par exemple à la qualité des infrastructures et des enrobés phoniques. On en parle depuis très longtemps, et malheureusement, cela semble absent des investissements. Il faudrait encore entretenir les voiries. Je rejoins aussi les actions de médiation et de régulation des comportements et des activités sur l'espace public bien qu'il soit nécessaire de voir ce qu'il y a derrière. Mais c'est surtout la limitation de la vitesse à 30 km/h qui est votre outil miracle, qui me semble une façon, comme si l'on n'avait pas compris depuis 20 ans, de lutter contre la voiture à Paris. C'est une façon de chasser les voitures alors que l'on sait très bien que ces 30 km/h ne résoudront rien à la pollution et non plus à la pollution sonore, puisque rien n'empêchera que l'on stoppe au feu rouge – cela arrive encore que l'on respecte le Code de la route – et que l'on redémarre, et encore le bruit des embouteillages. Cette mesure très emblématique, qui congestionne et qui décourage, ne représentera pas une bonne solution. Concernant la qualité des infrastructures, c'est encore une fois une idée, un vœu pieux, ces enrobés phoniques, puisqu'encore faudrait-il consacrer des moyens. Et au budget 2021, c'est une chute de 14 % des crédits pour l'entretien et les investissements de voirie. Bref, une fois de plus, nous sommes devant une volonté, un affichage, mais qui se traduira uniquement par des mots, raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. LE MAIRE :** Merci. La parole est à Monsieur PENG.

**M. PENG :** Je tenais à évoquer les infrastructures des méduses sonores qui ont fait l'objet une proposition rare par mon groupe politique, permettant la verbalisation des deux roues qui seraient une réponse pratique et technique concernant ces nuisances sonores qui constituent un souci fondamental. Par rapport au 13<sup>ème</sup> arrondissement, il y a cette question des terrasses éphémères. Bien évidemment subsiste l'intérêt des commerçants, particulièrement en cette période de crise post crise que l'on va connaître. Mais de l'autre côté, se pose aussi l'intérêt des riverains. Et une réalité nous a été remontée suivant laquelle après 22 heures, les personnes chargées de faire des contrôles ne sont plus déployées. J'imagine dans le cadre d'une espèce de transition avec la police municipale. Donc, je souhaiterais avoir un éclairage là-dessus. Et, je m'abstiendrai sur cette délibération dans la mesure où ces deux points n'apparaissent

pas dans les propositions proposées par ce plan sur les environnements sonores qui, effectivement, poursuit un but particulièrement légitime.

**M. LE MAIRE :** Wilfried BÉTOURNÉ souhaite-t-il répondre ? Merci pour ce débat. Je vais donc faire adopter la délibération DEVE 76. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 31 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5 (4 DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY) et M.PENG)  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Wilfried BÉTOURNÉ présente la DAE 94.

<b>2021 DAE 94 Conventions et subventions (1 430 500 euros) à 36 structures lauréates de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire 2021 »</b>
---

**M. BÉTOURNÉ :** J'espère que cette délibération, cette fois, rencontrera un vote plus consensuel. La délibération vise l'attribution dans le cadre de l'appel à projet sur l'alimentation durable et solidaire d'avril 2021 de subventions pour un montant total de 1 430 500 euros, ainsi que la signature de conventions avec les structures lauréates. Pour le 13<sup>ème</sup> arrondissement, plusieurs structures sont concernées :

- Les petites cantines qui vont bientôt ouvrir un restaurant participatif à prix libre au 94, boulevard Vincent Auriol. Ce restaurant participatif proposera des produits issus de filières locales, du vrac, du bio, des produits de saison et des produits invendus. La participation s'élève à 10 000 euros en investissement, qui correspond à 7 % du montant du budget d'aménagement du local et 20 000 euros en fonctionnement. C'est le premier restaurant des petites cantines qui va s'ouvrir à Paris et je suis ravi qu'il s'installe dans le 13<sup>ème</sup>,
- 13 Avenir, entreprise à but d'emploi, comme évoqué précédemment, qui quant à elle bénéficie de l'accès aux cuisines de la Cité du Refuge et prépare actuellement une trentaine de repas pour la cafétéria de la Cité, là aussi, à partir d'invendus alimentaires. Et elle souhaiterait développer une vente à emporter, de la livraison à entreprises. Elle bénéficiera d'une subvention d'investissement de 35 000 euros et de 8 000 euros de fonctionnement,
- L'Association Résoquartier va bénéficier de 15 000 euros de subventions de fonctionnement pour le foodtruck solidaire, qui offre aux personnes en situation de précarité alimentaire des repas et aussi des repas à prix libre pour les personnes qui souhaitent participer,
- L'Association Local Paris 20, qui est une épicerie coopérative qui existe déjà dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement et qui va ouvrir un magasin dans le 13<sup>ème</sup> rue Louise Weiss, pour poursuivre son développement. 90 000 euros de subventions d'investissement lui ont été octroyés, qui correspondent à 55 % du

budget des travaux du local et 20 000 euros de subventions de fonctionnement,

- L'entreprise de l'économie sociale et solidaire Rue ZD, qui vend des produits en vrac, des produits bio et locaux au 57 rue Patay, et qui travaille déjà en lien avec l'ESAT Paris 13 pour un projet d'insertion de travailleurs en situation de handicap et un projet de sensibilisation au vrac. Cette structure va bénéficier d'une subvention de 30 000 euros de fonctionnement.

Comme vous pouvez le constater, le 13<sup>ème</sup> arrondissement est un territoire dynamique en matière d'économie sociale et solidaire et en matière d'alimentation durable. Je vous propose de voter ces subventions pour accompagner les projets de ces structures.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Je mets aux voix en vue de l'adoption de la délibération DAE 94. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à la DAE 20 relative à la suite des exonérations concernant la période de confinement et de crise épidémique. Et Rym KARAOUN GOUEZOU la rapporte.

**2021 DAE 20 Marchés découverts alimentaires – Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 – avenants**

**Mme KARAOUN GOUEZO :** Merci Monsieur le Maire. Effectivement, l'année 2020 fut terrible pour les commerçants, notamment pour les marchés parisiens qui furent fermés par les mesures gouvernementales du 24 mars au 10 mai. Pour ces raisons, une exonération de la redevance et de la contribution au traitement des déchets est proposée aux délégataires en charge de la gestion sur la période concernée. Je vous demande de donner votre accord pour la signature des avenants correspondant à ces subventions.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je ne vois pas. Je mets la délibération DAE 20 aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous poursuivons dans le même esprit avec la délibération DAE 162.

**2021 DAE 162 Mesures en soutien aux acteurs économique dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires**

**Mme KARAOUN GOUEZOU :** L'année 2021 n'a pas pu épargner certains commerçants. L'État d'urgence sanitaire a imposé, pour limiter la propagation du virus, la fermeture des commerces non alimentaires, à l'exception des fleuristes et libraires, y compris sur les marchés, du 19 mars au 19 mai 2021. De ce fait, la Ville propose une exonération des droits de place de deux mois pour l'ensemble des commerçants abonnés et concernés par ces mesures. Merci pour eux.

**M. LE MAIRE :** En effet, merci pour eux. Pas de demande d'intervention ? Je fais voter la délibération DAE 162. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, et je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je passe la parole à Marie-Pierre MARCHAND qui va nous présenter, brièvement, des subventions aux associations pour le financement de 83 projets.

**2021 DDCT 41 Subventions à 72 associations pour le financement de 83 projets dans les quartiers populaires parisiens – Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2021**

**Mme MARCHAND :** Je ne vais pas détailler les 83 projets, rassurez-vous, Monsieur le Maire. La délibération porte sur l'attribution de subventions pour un montant de 339 600 euros à 72 associations pour 83 projets dans l'ensemble des quartiers populaires parisiens, dans le cadre de l'appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République. Pour mémoire, cet appel à projets a été créé par la Ville de Paris après les attentats de 2015 pour soutenir des projets autour du vivre ensemble et de la citoyenneté, autour d'un triptyque d'orientations :

- renforcer le dialogue autour des valeurs de la République,
- lutter contre les préjugés, la discrimination et toute forme de rejet,
- Comprendre et décrypter l'information.

En ce qui concerne le 13<sup>ème</sup> arrondissement, le montant de la subvention s'élève à 23 166 euros, qui concerne cette délibération répartie entre sept projets. Ces projets s'adressent en grande partie à des jeunes, mais pas uniquement. Et, ces projets sont très intéressants, parce qu'ils poursuivent le travail des valeurs de la République en actes, avec une dimension pédagogique et une dimension de rencontres et de sensibilisation. Le Centre social 13 pour tous fait fonctionner déjà depuis plusieurs années un atelier de décryptage des médias. Et c'est très important que nos jeunes puissent être sensibilisés à cette question. L'Association Citoyenneté Possible, qui est

dans le quartier Nationale Clisson, met en place des ateliers autour de l'usage des réseaux sociaux, dans cette même dynamique. La Maison Ouverte travaille aussi sur la fréquentation des lieux culturels, et notamment pour pouvoir participer aux rencontres-débats citoyennes du Théâtre Dunois, la Compagnie À l'Affût, qui met en place du Théâtre Forum pour travailler avec les jeunes autour des représentations, des discriminations et plus généralement du respect des uns et des autres. L'association Origines dans le quartier Bédier-Oudiné, installée depuis peu, effectue un travail très intéressant avec les enfants et les jeunes, et travaille très concrètement sur la citoyenneté avec la création de conseils des enfants. Il y a aussi l'association Moi et mes enfants sur le thème des mamans solo, parce que c'est aussi important au niveau éducatif de pouvoir faire passer ces idées-là. Je vous demande de statuer favorablement sur cette délibération.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette série de subventions ? Je n'en vois pas. Merci pour cette présentation de la DDCT 41. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à la DDCT 77. Bérangère AICHOUN BAPTISTE la rapporte s'agissant des accompagnements du budget participatif.

<p><b>2021 DDCT 77 Subventions (100 000 euros) à 5 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2021 du Budget Participatif</b></p>
--

**Mme AICHOUN BAPTISTE :** Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Comme vous le savez, pour le budget participatif, nous sommes accompagnés en quartiers populaires par l'association Les Parques, qui nous accompagne extrêmement bien depuis plusieurs années. Et donc, nous avons souhaité reconduire cet accompagnement pour l'année prochaine pour le budget participatif 2022. Et donc, je vous demande de vous prononcer sur cet accompagnement et sur cette subvention.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je soumetts à votre approbation la délibération DDCT 77. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'opposition s'abstient.

**POUR : 32 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 ÉLUS GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**M. LE MAIRE :** Au passage, j'en profite pour le glisser, mais je pense que les procédures de vote gagneraient à être de nouveau simplifiées. On a quand même beaucoup de réticences pour que les personnes qui participent rentrent leur identifiant

numérique, avec peut-être un fond de paranoïa, ce qui n'aide pas à la participation. Autant je constate que sur les urnes, le vote se passe bien, autant sur le numérique, on voit comme un trou d'air.

Je passe à la DDCT 50 et Bérangère AICHOUN BAPTISTE rapporte.

<b>2021 DDCT 50 Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne rénovée</b>
---

**Mme AICHOUN BAPTISTE :** Je vous présente la délibération-cadre sur la nouvelle approche de la participation citoyenne dans son ensemble, mais aussi de la vie associative que nous souhaitons mettre au cœur de la démocratie parisienne. Cette délibération comporte trois volets :

- Le premier, c'est l'instauration de l'assemblée citoyenne avec près de 100 citoyennes et citoyens tirés au sort, dans l'objectif d'assurer la veille citoyenne en proposant notamment des contacts directs avec les élus, mais aussi une position d'évaluation et de décryptage de la politique municipale, et enfin, de propositions sur la décision publique avec la possibilité pour cette assemblée de formuler des propositions concrètes qui pourront être présentées devant le Conseil de Paris,
- Le deuxième volet tend à l'instauration du Conseil parisien des associations. L'idée consiste à réunir près de 50 associations de tout Paris. L'objectif de cette instance consultative et participative sera d'exprimer les demandes, les besoins et les attentes des associations, tout en représentant la diversité du tissu associatif parisien,
- Le troisième volet dans cette délibération-cadre s'adresse aux Volontaires de Paris, sur la base d'une demande que nous avons faite, de territorialiser les événements et les thématiques dans les mairies d'arrondissement, ce que cette délibération met en place.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Je donne la parole à Monsieur OLIVIER.

**M. OLIVIER :** Merci Monsieur le Maire. Quand on lit l'intitulé de la délibération, « Nouvelle approche la participation citoyenne » : pourquoi pas, mais pour « une démocratie parisienne rénovée » ? Je ne sais pas, mais on vient d'être élu il y a un an, on est déjà vieux, on a déjà besoin d'être rénové ? C'est très surprenant. Il existe des conseils de quartier depuis maintenant une vingtaine d'années. Cela ne suffit pas ? Cela ne vous donne plus satisfaction, les conseils de quartier ? Ils ont été très longs à se mettre en place. Ils font pourtant un très bon travail. Donc, je ne comprends pas l'intérêt de créer encore une nouvelle instance avec un tirage au sort. Pour moi, la démocratie se révèle à travers l'élection, ce n'est pas le tirage au sort. Quel est le but ? C'est de marginaliser encore plus le rôle des élus que nous sommes ? C'est de créer, d'institutionnaliser encore un nouveau contre-pouvoir ? Je considère cette instance très curieuse, qui devient une forme de millefeuille, cette fois, non pas administrative, mais

politique qui n'apportera rien, à part de marginaliser les élus, de marginaliser les conseils de quartier et, au final, de compliquer encore plus, et peut-être de donner satisfaction à certains egos. Je voterai contre cette délibération et notre groupe développera au Conseil de Paris.

**M. LE MAIRE** : D'autres demandes d'intervention ? Wilfrid BÉTOURNÉ a la parole.

**M. BÉTOURNÉ** : Je vais me porter en faux avec ce qui vient d'être dit. Mon groupe, le groupe écologiste trouve que c'est une innovation démocratique intéressante, au contraire, que cette délibération apporte des choses très positives. Mais nous pensons que la démocratie nécessite du temps et peut être davantage de temps pour discuter des modalités concrètes de fonctionnement de cette instance et nous estimons que ce temps n'a pas été suffisant. Nous croyons également en la possibilité d'améliorer le fonctionnement de cette instance, peut-être sa durée, qui est actuellement de près d'un an et qui nous paraît courte. Pour toutes ces raisons, nous allons nous abstenir aujourd'hui sur cette délibération, ce qui n'est pas un vote définitif pour la suite au Conseil de Paris. Et, je tiens à dire que le tirage au sort peut être un exercice démocratique extrêmement intéressant. Quand on voit ce qui est ressorti de la Convention Citoyenne pour le Climat à laquelle au départ, je ne croyais pas. Je trouve que c'est un exercice qui mériterait d'être davantage développé.

**M. LE MAIRE** : C'est la manière que nous avons de rendre justice dans le pays. Cela fait partie des grands acquis la République. Bérangère AICHOUN BAPTISTE aura la parole pour éléments de réponse. Monsieur PENG a une demande d'expression.

**M. PENG** : La délibération porte sur la démocratie locale, la démocratie participative. Cette initiative est intéressante. Néanmoins, j'ai des inquiétudes sur la lisibilité dans la mesure où coexiste déjà une démocratie participative dans notre arrondissement et mes inquiétudes concernent, ne serait-ce que les riverains, et les habitants de notre arrondissement, raison pour laquelle je m'abstiendrai sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Bérangère AICHOUN BAPTISTE répond.

**Mme AICHOUN BAPTISTE** : Pour vous répondre sur le renouvellement, j'ai la conviction profonde que « démocratie locale » et « démocratie représentative » sont complémentaires, qu'elles ne sont absolument pas à dissocier. Ce n'est pas négliger l'une que de valoriser l'autre. Ensuite, je pense que cette assemblée citoyenne est absolument à voir dans un continuum démocratique. Il faut relativiser : quatre instances de maximum 100 personnes pour une ville de 2 millions d'habitants, ce n'est pas non plus exagérer. Et enfin, multiplier les possibilités d'engagement des Parisiennes, des Parisiens, de tous les âges, c'est une merveilleuse opportunité pour tout le monde. Pouvoir donner son avis, pouvoir s'engager pour des élus comme nous qui avons des parcours différents, la démarche est une merveilleuse chose. Donc, je ne comprends pas les critiques qui viennent d'être formulées.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup à toutes et à tous pour vos différentes expressions. Je mets aux voix la délibération DDCT 50. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe vert et Monsieur PENG.

**POUR : 24 VOIX**

**CONTRE : 4 ÉLUS GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY)**

**ABSTENTION : 8 (LES 7 ÉLUS GROUPE GEP13 et M. PENG)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Nous passons à délibération DASES 108 et aux délibérations sociales. Juliette SABATIER la rapporte. Je lui passe tout de suite la parole.

**2021 DASES 108 Subvention de fonctionnement (4 333 865 euros) et d'investissement (217 124 euros) des Espaces solidarité insertion dans le cadre du budget participatif. Conventions.**

**Mme SABATIER** : Merci Monsieur le Maire. La délibération concerne des subventions de fonctionnement des ESI, comme on les appelle des Espaces Solidarité-Insertion, qui ont été créés il y a déjà 25 ans par des conventions tripartites entre l'État, la Ville et la RATP. Pour ce qui nous concerne, entre en jeu le financement de l'ESI Arche d'Avenirs, qui fêtera ses 20 ans à la fin de l'année, qui est, bien entendu, gérée par les œuvres de La Mie de Pain. La subvention est une reconduction de 355 000 euros pour l'année.

**M. LE MAIRE** : Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je pense que le vote fera l'unanimité. Je sou mets à vos suffrages la délibération DASES 108. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, en effet.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à l'aide alimentaire avec la délibération DASES 147.

**2021 DASES 147 Actions d'aide alimentaire (389 984 euros) : 6 subventions de fonctionnement (244 142 euros) et 2 subventions d'investissement (145 842 euros). Conventions-Avenant.**

**Mme SABATIER** : La délibération concerne cette fois-ci des subventions, de fonctionnement et d'investissement, en faveur des structures de distribution alimentaire. Comme figurant dans le détail de la délibération, aucune action n'est localisée dans le 13<sup>ème</sup>. Concernant l'arrondissement, la subvention de fonctionnement attribuée à Action Contre la Faim, pour des actions de coordination, mais aussi des études pour mieux cibler les publics et les besoins de terrain, études qu'Action Contre la Faim mène au bénéfice d'associations qui, quant à elles, font de la distribution alimentaire et sont concernées. Sont visées des associations que nous connaissons très bien ou des structures que nous connaissons très bien, telles L'Armée du Salut, La Chorba, les Restos du Cœur et d'autres. Il est proposé d'attribuer à cette action une subvention globale de 50 000 euros au titre de la DASES et de la DEVE, dont 30 000 euros pour la DASES.



**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Je ne vois pas de demande d'intervention. Je fais voter tout de suite la délibération DASES 147. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons aux Maisons des aînés et des aidants et donc à la nôtre, de maison. Morgane LACOMBE présente la DASES 24.

<b>2021 DASES 24 Participations pour l'année 2021 aux 6 Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3 247 510 euros) et signature d'avenant</b>
---

**Mme LACOMBE :** Merci Monsieur le Maire. Je vous propose de voter la participation de la Ville pour l'année 2021, aux 6 Maisons des aînés et des aidants du territoire parisien. Les Maisons des aînés et des aidants M2A assurent la coordination des actions seniors avec pour objectif principal de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et de contribuer à l'amélioration de leur parcours de santé. Ainsi, les M2A mobilisent les ressources sociales, médicales et sanitaires du territoire pour réaliser cet accompagnement. Depuis 2019, dans un souci de simplification pour les usagers, leurs aidants et les professionnels médicosociaux, la Ville de Paris et l'Agence Régionale de Santé ont coordonné la fusion de plusieurs dispositifs distincts exerçant dans le champ de l'autonomie. Les M2A résultent de cette fusion. La Maison des aînés et des aidants Sud, couvrant les 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissement, est portée par l'association « Ensemble coordonner et accompagner à Paris ». Elle se situe au 9, rue Guyton de Morveau, dans les mêmes locaux que la CPTS, avec laquelle elle travaille en lien étroit. L'objet de sa délibération consiste à proposer une participation de fonctionnement de 529 560 euros pour l'année 2021. Merci de bien vouloir en délibérer.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Des demandes d'intervention sur la Maison des aînés et des aidants ? Je n'en vois pas. Donc, je mets au vote la délibération DASES 24. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons à une dénomination, qui fait suite à un vœu que nous avons voté en Conseil d'arrondissement et Morgane LACOMBE nous la présente.

**2021 DU 122 Dénomination place en hommage aux femmes victimes de violences (13e)**

**Mme LACOMBE :** La délibération DU 122 fait suite au vœu que nous avons collectivement approuvé en arrondissement, puis au Conseil de Paris en juin dernier. Il est donc proposé d'attribuer la dénomination « Place en hommage aux femmes victimes de violence » à une partie de la rue Berbier-du-Mets, au niveau du Mobilier National. Ce projet de dénomination définit ainsi un lieu de rassemblement et de recueillement qui s'inscrit pleinement dans l'histoire de notre arrondissement, puisqu'il se situe à proximité de la place de la Bergère d'Ivry, en référence à Aimée MILLOT, dite la bergère d'Ivry, jeune femme assassinée par Honoré Ulbach le 25 mai 1827. En 2019, le ministère de l'Intérieur estime qu'au moins 213 000 femmes ont été victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles en France. Nous constatons un féminicide commis tous les deux jours et demi en France, soit 146 femmes et 25 enfants tués en 2019 suite à des violences dans le couple. Ce projet de dénomination n'est pas une fin en soi, mais un engagement à renforcer nos actions de prévention des violences faites aux femmes et d'accompagnement des victimes et de leurs familles. Je vous prie, Mesdames Messieurs, de bien vouloir délibérer.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? On avait déjà eu un débat au moment du vote du vœu, mais si vous souhaitez intervenir à nouveau, c'est à vous. Je ne vois pas de demande d'intervention. Nous allons pouvoir voter cette dénomination tout de suite. J'espère que ce sera l'occasion d'organiser des regroupements divers et variés face à des actes insupportables dont nous avons la connaissance. Donc, je mets aux voix la délibération DU 122. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous abordons la dernière délibération avant une succession de vœux, et je laisse la parole à Alexandre COURBAN pour l'apposition d'une plaque commémorative.

**2021 DAC 513 Apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Cécile Rizakoff et la famille Bek au 7 rue de la Butte aux Cailles à Paris 13e**

**M. COURBAN :** Oui, merci Monsieur le Maire. Cette délibération fait suite au vœu que nous avons adopté au mois de juin. Celle-ci vise à apposer une plaque commémorative en mémoire de Cécile RIZAKOFF et de la famille BEK, personnes juives qui étaient domiciliées 3, rue du Pouy, puis qui ont toutes été arrêtées par la police française, lors de rafles successives. La première est celle dite du billet vert, le 14 mai 1941, et la seconde, dite du Vélodrome d'Hiver, le 16 juillet 1942. Ces personnes ont été déportées à Auschwitz sans être revenues des camps de la mort. Évidemment, à l'heure où les faussaires de l'histoire osent aujourd'hui encore, en dépit des travaux des historiens et des historiennes, remettre en cause le rôle de Vichy et de Pétain dans la Shoah, il me

semble encore plus important de rappeler ce qu'a été l'histoire malheureusement tragique de notre pays et aussi de notre arrondissement.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup, Alexandre COURBAN, pour ce travail très utile. On va pouvoir faire voter, j'imagine, cette plaque unanimement tout de suite à travers la délibération DAC 513. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous allons passer aux vœux. On va essayer d'avancer rapidement, parce que l'on a encore une page de vœux. Je laisse tout de suite la parole à Jean-Baptiste OLIVIER sur le vœu 34.

**V13 2021 34 Vœu relatif à la réinscription aux activités aux Centres d'Animation du 13ème arrondissement déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e**

**M. OLIVIER :** Oui, Monsieur le Maire, merci. Il y a un peu plus d'un an, j'étais intervenu sur la reconduction de la Ligue de l'Enseignement pour la gestion des Centres Paris Anim'. Et depuis, il y a eu un sacré changement à la tête de l'intégralité de ces centres, y compris au niveau du coordinateur, parce que certaines personnes avaient dénoncé le mode de gestion. Parler de chasse aux sorcières ne serait même pas déplacé. Aujourd'hui, je présente ce vœu parce qu'un certain nombre d'habitants sont venus nous voir pour regretter que leurs enfants ne puissent pas se réinscrire, enfants qui suivent des formations, des activités depuis quelquefois plusieurs années, que ce soit de musique, de sport, quelquefois avec des investissements dans du matériel ou des équipements. Et donc, je souhaite même si cette année la rentrée n'a pas pu se faire de cette manière, que le Conseil d'arrondissement revienne à une méthode qui puisse permettre à ces familles d'avoir un petit moment de priorité pour pouvoir réinscrire leurs enfants, comme dans la plupart des Centres Paris Anim', sachant que ce qui est très regrettable, comme je le dis dans le vœu, c'est qu'un certain nombre de parents n'ont pas pu se réinscrire alors qu'ils avaient payé pour 2020 et qu'un grand nombre d'activités n'ont pas pu être faites. Par ailleurs, c'était la seule année où ils auraient pu en bénéficier. Je souhaite que ce vœu puisse être accepté.

**M. LE MAIRE :** Aïmane BASSIOUNI émet un avis concernant la délibération.

**M. BASSIOUNI :** Merci Monsieur le Maire. Dans ce vœu, vous regrettez que les réinscriptions dans les centres d'animation ne soient pas traitées prioritairement aux inscriptions. Pour vous répondre, j'aimerais vous rappeler aussi que nous vivons depuis un certain temps une crise sanitaire qui n'aura échappé à personne et que cette crise a quelque peu bousculé les processus d'inscription et de réinscription de l'année courante, mais les a également impactés. En effet, les gestionnaires des centres d'animation sont davantage confrontés à une baisse du nombre d'inscrits plutôt qu'à la surfréquentation de leurs activités et structures. Et de nombreuses places sont encore

disponibles dans les différents cours. Et ce phénomène ne concerne pas uniquement le 13<sup>ème</sup> arrondissement. Ce phénomène s'explique par les fermetures d'équipements, liées aux différents confinements successifs, pendant deux saisons, mais aussi par l'instauration du pass sanitaire qui d'ailleurs, s'appliquera aux adolescents de plus de 12 ans à partir de ce jeudi 30 septembre. Et j'ajoute que lorsqu'une activité est pleine, on travaille avec les gestionnaires pour qu'une nouvelle séance soit ouverte. Et pour vous donner un exemple aussi très concret que j'ai pu expérimenter, j'ai procédé personnellement à l'inscription d'un proche la semaine dernière pour me forger une opinion et tout s'est très bien déroulé.

Concernant la seconde partie de votre vœu, je souhaite également vous répondre sur la souscription des licences auprès des fédérations, qui concerne principalement la Fédération française. Auparavant, les usagers étaient obligés de régler le montant de la licence lors de leur inscription dans un cours, et à ce titre le Centre Dunois était un pourvoyeur important de licenciés de la Fédération française de karaté. Cette pratique n'a plus cours, parce que pour la simple et bonne raison que nous refusons de forcer les usagers à payer le prix d'une licence dont ils n'ont pas forcément l'utilité et le besoin, et s'ils ne souhaitent pas participer à des compétitions. Et donc, nous permettons ainsi aux habitants qui pratiquent le karaté en loisir de faire l'économie du coût d'une licence qui est précisément de 37 euros. Je tiens à préciser que cela ne les empêche pas de participer aux différents passages de grades de ceinture. J'apporte une précision supplémentaire aussi : tous les professeurs d'arts martiaux dans nos équipements jeunesse ont toutes et tous un diplôme d'État et ont donc les compétences pour exercer leur métier d'enseignant et offrir des enseignements de qualité.

Donc, pour conclure, votre vœu propose dans sa première partie de mettre en pratique un fonctionnement qui ne me semble ni fondé ni nécessaire. Dans la seconde partie, celui-ci suggère de faire payer à tous les usagers, qui voudraient pratiquer le karaté, une licence dont ils n'ont pas forcément le besoin. Pour ces raisons, j'émettrai un avis défavorable.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je donne la parole à Mme ESTIENNE, brièvement.

**Mme ESTIENNE** : Je rebondis par rapport aux propos. A priori, quand on souhaite faire de la compétition, il faut une licence. Et l'on ne peut avoir cette licence que si l'on fait partie d'un club. Donc, je m'interroge sur la possibilité qui est la leur de participer à la compétition sans licence.

**M. LE MAIRE** : C'est un choix.

**M. BASSIOUNI** : C'est un choix. Et puis les professeurs ont la possibilité de créer leur propre club. Ils font tous partie d'un club, normalement, et ils ont la possibilité de les emmener en compétition, ce qui a toujours eu cours au Centre Dunois.

**M. LE MAIRE** : Donc, on leur offre ce choix pour éviter de payer quelque chose que les participants n'auraient pas à payer. Cela me semble aller dans le bon sens. Je fais voter ce vœu 34, avec un avis défavorable. Le vote est interrompu pour laisser la parole à Monsieur PENG qui en a fait la demande.

**M. PENG :** Une dimension me paraît intéressante à soulever. Les centres d'animation ont pour vocation d'accueillir des usagers qui s'inscrivent, je pense, dans la durée, ce qui me semble très important. En tout cas, c'est ma conception des choses. Et effectivement, ne pas pouvoir le leur offrir me paraît dommageable.

Et concernant la licence, j'ai lu avec attention ce vœu. Il y a aussi des problématiques d'assurance, vu que l'on est sur un sport de combat. Le défaut de licence peut entraîner des problématiques d'ordre d'assurance, tout simplement. Et par ailleurs, je vois d'après ce que j'ai cru comprendre dans l'intervention orale de Monsieur OLIVIER qu'il existe des bouleversements dans le personnel des centres d'animation. C'est quelque chose que je ne m'explique pas à titre personnel. Est-ce que je pourrais avoir un éclairage sur la situation et les départs de ces personnes parce qu'on parle de « chasse aux sorcières » ? J'aimerais bien comprendre à quoi cela fait référence.

**M. LE MAIRE :** Non, je ne crois pas à la « chasse aux sorcières ». Il peut y avoir beaucoup d'interrogations différentes, mais je pense que le mot est très inapproprié. Aïmane BASSIOUNI a la parole.

**M. BASSIOUNI** Merci Monsieur le Maire. Pour vous répondre sur ce point, je me suis déjà expliqué sur les deux premiers points que vous avez évoqués. Je resterai sur ma position et rassurez-vous, pour nous aussi, la continuité pédagogique et la qualité des enseignements comptent énormément pour nous, premièrement, et ce système n'entrave pas, en tout cas, ces deux choses-là.

Concernant la gestion des Centres Paris Anim', la Ligue de l'Enseignement est le gestionnaire, ce sont des affaires internes à la Ligue de l'Enseignement. Nous n'y sommes pour rien. Je ne saurais vous expliquer, mais effectivement, oui. Je me suis aperçu aussi qu'il y avait un renouvellement dans les équipes et également dans la direction.

**M. LE MAIRE :** C'est vrai que l'interruption d'activité pendant de nombreux mois, que ce soit dans la restauration ou dans l'événementiel, ou encore sur la partie sportive ont conduit un certain nombre de personnes à se reconvertir et aller vers d'autres métiers. Ensuite, on peut le regretter ou c'est peut-être aussi bien pour ces personnes de faire d'autres choses, mais c'est un mouvement que l'on constate toutes et tous dans toute une série de professions qui étaient particulièrement impactées avec au passage des difficultés de recrutement dans certaines professions. Donc, il y a eu un turn-over beaucoup plus important que d'habitude.

Et concernant la continuité, je partage tout à fait ce que vous avez dit. Il faudra que l'on y veille l'année prochaine pour faire en sorte que la poursuite puisse se faire de manière plus facile. Mais encore une fois, il y a eu des reports, des fermetures, des réouvertures, ce qui a généré des difficultés terribles pour toutes ces structures, qui sont soutenues par la Ville de Paris. Mais pour avoir été au contact avec toutes les associations, certaines ont été sérieusement bousculées par tout ce qui s'est passé, avec surtout des perspectives très floues pendant très longtemps. On peut penser que l'on va revenir maintenant à la normale de manière définitive. Et encore une fois, comme le disait Aïmane BASSIOUNI, il a été constaté qu'un certain nombre de personnes ne sont pas revenues à leurs anciennes pratiques. C'est vrai pour toutes les activités, mais c'est vrai aussi pour le théâtre qui connaît une désaffection assez forte. C'est inquiétant, parce que nous avons besoin, je crois, toutes et tous, de cette vie collective, c'est aussi ce qui fait la richesse de Paris, aussi cette offre, en termes de

loisirs, en termes de culture. Et cette vie collective risque d'être mise à mal si l'on ne retrouve pas ce public. Désolé de m'appesantir, mais je souhaitais répondre très posément à ce que vous disiez. Aïmane BASSIOUNI a la parole pour les dernières précisions.

**M. BASSIOUNI** : Je précise, Monsieur le Maire, aussi qu'au niveau de la fréquentation des Centres Paris Anim' existe une baisse de 15 % par rapport à l'an dernier. Il faut savoir aussi que l'an dernier, il avait été constaté aussi une baisse de 15 %. Donc, vraiment, les activités ne manquent pas. Voilà, ce n'est pas une question de priorités. Tout le monde s'inscrit et tout le monde aura son activité.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. On va faire voter ce vœu, qui reçoit un avis négatif de l'exécutif municipal. Qui vote pour ? Vous ne votez pas pour votre vœu ? Heureusement que je suis là. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est repoussé.

**POUR : 5 VOIX (4 ÉLUS GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY) et M. PENG  
CONTRE : 31 (LES 7 ÉLUS GROUPE GEP13, 3 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (Mme KARAOUN-GOUEZOU et MM. BOULET et COURBAN) et les 21 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN)**

**ABSTENTION : 0**

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

On passe au vœu 35, qui est présenté formellement par Monsieur OLIVIER, sauf à ce que quelqu'un d'autre du groupe souhaite rapporter. La parole est de nouveau à Monsieur OLIVIER.

<b>V13 2021 35 Vœu relatif au remplacement des arbres abattus et au bilan de plantation des nouveaux arbres déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e</b>
--

**M. OLIVIER** : J'espère que l'outil d'enregistrement est meilleur que mes oreilles pour la retranscription, parce que je n'entends quasiment rien de ce que vous dites.

**M. LE MAIRE** : C'est embêtant. Je vais essayer d'articuler.

**M. OLIVIER** : Donc, j'espère que le système fonctionne bien. Je vais être très rapide sur ce vœu, puisqu'on a défloré, si j'ose dire, la question des arbres tout à l'heure. Et je ne vais pas relire ce qui est noté ici, et qui montre qu'il y a eu sur notre arrondissement une baisse du nombre d'arbres de 159. Je vais aller directement au souhait émis, afin que les services de la voirie et des espaces verts puissent :

1. Enlever les souches des arbres restants,
2. Planter de nouveaux arbres là où c'est possible,
3. Entreprendre une véritable politique de plantation d'arbres et pas seulement une végétalisation sur les toits des nouveaux immeubles qui ne concerne que les habitants et éventuellement ceux qui s'y rendraient et qui n'a pas du tout la même répercussion que des arbres pour l'environnement,

4. Communiquer tous les 6 mois aux élus comme aux habitants un bilan des arbres abattus et des arbres les remplaçant, arrondissement par arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Nathalie LAVILLE a la parole pour répondre, suivie des positions de l'exécutif municipal au passage.

**Mme LAVILLE** : J'espère, Monsieur OLIVIER, vous rassurer en vous précisant à nouveau que tous les arbres abattus sont remplacés, ce qui peut peut-être vous induire en erreur, c'est que l'on ne les remplace pas au fur et à mesure, mais on attend une période propice pour le faire, à savoir l'hiver. Donc, les arbres dont vous parlez, au nombre exact de 185, qui ont été abattus depuis l'hiver 2020. Ils seront tous replantés. Il est prévu pour cet hiver de replanter de nouveaux arbres. Je pourrais vous communiquer, si vous voulez, la liste des arbres qui seront replantés ; et donc vous voyez que c'est aussi pour cette raison qu'il n'est pas possible de communiquer tous les six mois la liste des arbres abattus et de ceux qui seront remplacés dans la mesure où ceux-ci le sont systématiquement.

**M. OLIVIER** : J'accepte votre amendement tous les ans, à ce moment-là.

**Mme LAVILLE** : En tout cas, je pourrais déjà vous l'envoyer, si vous le souhaitez.

**M. LE MAIRE** : Les arbres abattus sont systématiquement remplacés.

**Mme LAVILLE** : En général, c'est pour des raisons phytosanitaires.

**M. LE MAIRE** : C'est extrêmement rare qu'ils ne le soient pas ; et quand ils ne le sont pas, une information adéquate est faite. Donc, je ne vois pas tellement où est le problème. Vous semblez indiquer que lorsque les arbres sont abattus sur la voie publique, c'est pour ne pas les remplacer. Je parle sous le contrôle de Monsieur NAJDOVSKI, c'est simplement, parce qu'il y en a à peu près 2 % des arbres qui meurent chaque année, comme tout être vivant. Et le remplacement se fait au fil du temps. Donc, si j'ai bien compris, Nathalie LAVILLE ne propose pas de voter votre vœu. Je soumetts le vœu 35 au Conseil d'arrondissement. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est repoussé.

**POUR : 5 VOIX (4 ÉLUS GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY) et M. PENG**  
**CONTRE : 31 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP13, 3 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (Mme KARAOUN-GOUEZOU et MM. BOULET et COURBAN) et les 21 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN)**

**ABSTENTION : 0**

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

On passe au vœu 36 relatif à la rue du Banquier. Et Mireille ESTIENNE le rapporte.

**V13 2021 36 Vœu relatif à la sécurisation de la rue du Banquier déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e**

**Mme ESTIENNE** : Merci Monsieur le Maire. Nous constatons qu'en raison des travaux de la Ville et des grands axes prioritaires qui sont souvent embouteillés, la circulation se rabat sur d'autres axes, y compris, sur des axes non prioritaires, en particulier vers la rue du Banquier. Ainsi, non seulement les véhicules, mais également les deux roues l'empruntent à une vitesse non réglementaire, ce qui accentue la dangerosité des passages protégés et les nuisances pour les habitants. Ainsi, les membres de notre groupe souhaiteraient que les services de la Voirie puissent procéder à l'aménagement des ralentisseurs nécessaires, aussi bien à destination des voitures que des deux roues, afin d'éviter que les deux roues ne les contournent ce qui suppose que ces ralentisseurs soient installés à intervalles réguliers avec panneaux lumineux concernant les passages piétons.

**M. LE MAIRE** : Antoine GUILLOU a la parole pour répondre.

**M. GUILLOU** : Merci beaucoup Monsieur le Maire. Merci, Mme ESTIENNE, pour votre vœu. Sur le principe qui consiste à porter une attention particulière à une rue, regarder la situation, regarder le trafic et voir comment une rue fonctionne nous ne formulerons pas d'opposition de principe. En revanche, ce qui est embarrassant dans votre vœu concerne son caractère prescripteur sur la solution, c'est-à-dire que vous présentez les ralentisseurs comme devant être mis en place. Or, selon les configurations des rues, lorsqu'on cherche à en limiter la vitesse, la circulation, etc., on ne va pas forcément faire ce choix, il existe notamment d'autres types d'aménagements de voirie qui sont possibles. Par ailleurs, vous savez que, depuis la fin du mois d'août, comme évoqué tout à l'heure, la limitation de vitesse à 30 km/h est entrée en vigueur dans Paris. Et dans le cadre de nos concertations « Embellir votre quartier », auxquelles vous participez très régulièrement, ce dont nous nous réjouissons, nous avons l'ambition chaque année d'examiner le plan de circulation de chacun des quartiers de notre arrondissement et, le cas échéant, de prendre des mesures de modifications plus structurelles qui, elles aussi, peuvent avoir un intérêt, en termes de limitation du trafic. Et aussi au-delà de la modification du plan de circulation, nous envisageons également, dans le cadre de cette démarche « Embellir votre quartier » des aménagements qui permettent de réduire la vitesse. Tous ces éléments m'exhortent à vous proposer un vœu de l'exécutif municipal à la place. Je n'ai pas d'objection à ce que les services de Voirie étudient la configuration de la rue du Banquier. Par contre, il me semble un peu prématuré de prescrire la solution avant que cette étude ait été faite. Pour reprendre cet exemple, il existe un certain nombre de rues, où à l'inverse, les ralentisseurs ne sont pas forcément la bonne solution ou posent d'autres inconvénients, y compris en termes de bruit. Donc, ce n'est pas forcément la solution la plus adaptée à chaque configuration. Donc, je vous demanderais de bien vouloir, si vous l'acceptez, retirer votre vœu au profit du vœu de l'exécutif municipal.

**M. LE MAIRE** : Et donc, je pose la question : est-ce que vous acceptez cette substitution, Madame ESTIENNE ?



**Mme ESTIENNE** : J'aurai une simple remarque. « Embellir Paris », à la lecture du calendrier, la rue du Banquier fait partie du CQ 4 qui ne fixe pas les aménagements de cette rue à l'année prochaine puisque l'année prochaine concerne la Place de Rungis, si j'ai bien suivi les réunions. Concernant ces aménagements, la rue du Banquier n'est pas prévue pour tout de suite ;

**M. LE MAIRE** : Très bien. Bravo à vous.

**M. GUILLOU** : Monsieur le Maire, si vous me permettez, je suis au courant, Mme ESTIENNE, du calendrier que nous avons défini avec le Maire, pour la démarche « Embellir votre quartier ». Je vous remercie de nous l'avoir rappelé. Chacun aura cet aide-mémoire. Mais c'est la raison pour laquelle j'ai indiqué, dans le vœu et vous l'aurez peut-être remarqué, que suite à l'étude qui devrait être menée si le vœu est voté par les services de Voirie, s'il y a des modifications urgentes nécessaires à la sécurité, il est prévu que celles-ci soient faites sans attendre la démarche « Embellir votre quartier ». Et en revanche, à l'inverse, si les modifications s'avèrent moins urgentes, il est prévu qu'elles attendent la démarche, puisque vous savez que derrière cette démarche, une méthode de concertation s'impose. J'imagine que l'on y reviendra dans votre vœu suivant. Mais il y a aussi un objectif de coordonner les travaux à l'échelle du quartier pour faire en sorte que l'on ne revienne pas plusieurs fois dans un laps de temps court dans un même quartier. Donc, ce serait dommage en dehors de tout cas d'urgence d'effectuer des travaux sans coordination avec le reste du quartier. Mais je ne veux pas en préjuger puisque l'objectif consiste à étudier la situation de la rue pour dégager le caractère urgent ou non des travaux et qu'en fonction du caractère urgent ou non des travaux réalisés, à supposer qu'il y en ait, que ce soit étudié et les solutions choisies en conséquence.

**M. LE MAIRE** : J'en reviens à ma question, Mme ESTIENNE, est-ce que vous acceptez « oui ou non » ces substitutions ? Et merci de ne pas faire vous lancer dans une autre intervention faute de quoi je serai obligée de l'interrompre.

**Mme ESTIENNE** : Je ne retire pas mon vœu.

**M. LE MAIRE** : D'accord. Merci. Donc, le vœu 36 est soumis avec un avis défavorable de l'exécutif municipal. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Il est repoussé avec abstention de Monsieur PENG.

**POUR : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY)**

**CONTRE : 31 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP13e, 3 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (Mme KARAOUN-GOUEZOU et MM. BOULET et COURBAN) et les 21 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN)**

**ABSTENTION : 1 (M. PENG)**

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

Nous passons au vœu suivant, le vœu 37.

**Mme ESTIENNE** : Je n'ai pas compris par rapport au contre-vœu de Monsieur GUILLOU.

**M. LE MAIRE :** À partir du moment où vous n'acceptez pas le contre-vœu, on repousse le vôtre. Nous passons donc au vœu 37. Mme ESTIENNE le présente.

**V13 2021 37 Vœu relatif à la concertation préalable lors d'une mise en place d'une rue aux écoles et à une gestion efficace des clés des barrières déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e**

**Mme ESTIENNE :** Merci Monsieur le maire. Il nous est apparu nécessaire au vu des situations rue Ricaut et rue Baptiste Renard, de déposer ce vœu concernant la nécessité d'une concertation avec, non seulement les parents d'élèves, les directeurs d'école, mais également les habitants et les riverains qui subissent éventuellement les dispositifs des rues aux écoles. Ils sont susceptibles de les subir non seulement, parce qu'il n'y a plus du tout de places de stationnement, ce qui est le cas rue Ricaut, ce qui est gênant pour les habitants qui n'ont pas de places de stationnement souterraines pour pouvoir garer plus facilement leur voiture, pour les clients, en ce qui concerne les artistes et également pour les handicapés. Mais je crois que vous êtes au courant de la situation. Ils sont susceptibles de subir également d'éventuels embouteillages qui sont créés, entre autres au niveau de la rue Baptiste Renard, fermée à la circulation. Donc, en effet, ce vœu propose qu'il y ait une concertation en amont, et pas au milieu, comme c'est le cas de toutes les rues aux écoles. Parfois, les travaux se passent bien. Mais là, ce n'est pas le cas, comme vous le savez, en ce qui concerne la rue Ricaut, les habitants ont été prévenus seulement quelques jours avant qu'il n'y aurait plus de places de stationnement dans leur rue. Donc, nous souhaitons que l'aménagement de la rue Ricaut soit revu. Je sais qu'il y a une réunion prévue le 19 octobre. Néanmoins, nous souhaitons que l'aménagement de la rue Ricaut tienne compte de ses habitants avec une concertation au préalable, avant tous les travaux pour toutes les rues aux écoles, aussi bien en y associant les parents d'élèves, mais surtout les habitants qui subissent les conséquences non seulement les jours d'école, mais également les week-ends ou les jours de vacances scolaires. Nous demandons également une gestion efficace en cas de mise en place de barrières pour permettre aux habitants, aux commerces et aux écoles de pouvoir avoir un accès rapide en cas d'urgence dans la rue concernée.

**M. LE MAIRE :** Je donne la parole à Antoine GUILLOU pour répondre.

**M. GUILLOU :** Merci Monsieur le Maire. Madame ESTIENNE, votre vœu aborde un certain nombre de points. D'abord, je vous ferais part de mon étonnement puisque vous évoquez l'absence de concertation préalable. Vous insistez sur le préalable, mais je suis surpris de vous l'entendre dire. Vous, en particulier, puisque je sais que vous étiez présente, lors des concertations « Embellir votre quartier » – et je vous en remercie – que nous avons organisées du mois d'avril au mois de juin. Et c'est notamment lors de la réunion du mois de juin, qui a effectivement été évoquée, les évolutions en aire piétonne, pour année en cours, de deux rues dans notre arrondissement : la rue Ricaut, effectivement, et une portion de la rue du Château des Rentiers, évolutions qui découlent de propositions qui ont été faites par des habitants. En tout cas, je présume que c'étaient des habitants du 13ème. Ces propositions ont été émises par le biais de la plate-forme de concertation [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) et qui ont été évoquées aussi par des

habitants, précisément dans les réunions de concertation. C'est à ce moment-là que ces idées de piétonnisation, en particulier concernant la rue Ricaut, ont été évoquées. Donc, je conteste tout à fait l'idée qu'il n'y aurait pas eu de concertation préalable. Il y en a bien eu une. Est-ce que tous les habitants de la rue étaient nécessairement au courant que ces réunions de concertation ont eu lieu ? On ne peut pas garantir. C'est une malheureuse réalité à laquelle nous devons faire face. On ne peut pas garantir que dès que nous organisons une réunion de concertation, l'ensemble de ceux qui pourraient y être intéressés reçoivent l'information ou, y participent. Mais en tout cas, ces réunions ont bien été organisées et des moyens de communication, dans le contexte sanitaire difficile que nous connaissions avaient été mobilisés. Un boîtage a eu lieu pour annoncer la première réunion « Embellir votre quartier » et ensuite, à chaque fois, les moyens de communication numériques, notamment de la mairie, relayaient les différentes concertations. Donc, cette concertation préalable a eu lieu. Et elle va se poursuivre, puisque nous avons eu la semaine dernière une réunion de présentation de l'ensemble des projets qui découle de la consultation des idées déposées par les habitants sur la plate-forme [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr), avant l'été. Et j'ai annoncé aussi lors de cette réunion que nous aurions des concertations spécifiques, comme vous l'avez rappelé, sur un certain nombre de projets et sur les rues aux écoles, comme nous l'avons fait d'ailleurs pour les rues aux écoles, aménagées cette année.

Vous avez participé aussi à un certain nombre de ces concertations. Donc, vous avez vu, je pense qu'elles se passaient d'ailleurs de manière tout à fait constructive, je crois, avec l'ensemble de celles et ceux qui y participaient. Et nous avons pu aménager ainsi des rues dans le 13<sup>ème</sup> qui, je crois, sont assez réussies. Il y a encore des éléments à corriger, mais la rue de la Providence, et la rue Stephen Pichon, par exemple en sont, je pense, de bons exemples. Donc, on continuera cette méthode de concertation, avec mon collègue Emmanuel COBLANCE, pour ces rues aux écoles en invitant à ces réunions à la fois les riverains, les parents d'élèves et, de manière générale, toutes celles et ceux qui sont intéressé(e)s par ces rues. Vous évoquez l'opposition des riverains. Oui, il y en a aussi qui y sont favorables. J'en ai reçu d'ailleurs un certain nombre, pas plus tard que cet après-midi, pour évoquer leurs idées pour la rue. Donc, le but de cette concertation sera de mettre tout le monde en relation, à la fois ceux qui sont pour et ceux qui sont contre. Et au passage, il y a un certain nombre de riverains qui y sont opposés, qui m'ont indiqué qu'ils souhaitaient plus de concertation, ce que j'entends, même si encore une fois, une concertation a eu lieu. Mais ils me disent en même temps qu'ils ne veulent pas participer à une réunion avec des gens qui ne sont pas du même avis qu'eux, ce qui devient tout de suite légèrement plus compliqué pour organiser la concertation.

Et par ailleurs, pour finir, j'observe que dans votre vœu, si j'ai bien compris, vous n'êtes pas contre la piétonnisation. Vous demandez que l'on fasse évoluer l'aménagement. À un moment, on ne peut pas avoir à la fois une rue piétonne, et à la fois du stationnement. Dans la même rue, c'est un peu contradictoire. Pour toutes ces raisons, je vais devoir mettre un avis défavorable sur votre vœu. Mais par contre, si cela peut vous rassurer, nous allons continuer dans l'esprit dans lequel nous sommes, c'est-à-dire organiser cette réunion de concertation spécifique, qui permettra non seulement de régler les questions pratiques qui peuvent se poser, notamment en termes de gestion des barrières, mais aussi d'imaginer l'aménagement futur de la rue Ricaut, qui a un très

beau potentiel. Et je pense que, comme nous l'avons fait précédemment dans des rues aux écoles, nous pourrions aussi avoir un beau projet rue Ricaut.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup et effectivement, nous multiplions dans le cadre d'« Embellir votre quartier » des réunions de concertation sur le projet général, mais aussi des réunions, comme annoncé lors de la dernière, des réunions sur tel ou tel ou tel projet particulier. On continue sur la rue Ricaut, mais avec la difficulté, suivante : nous avons des opposants que nous avons rencontrés, qu'Antoine GUILLOU a rencontré, et qui refusent de participer aux réunions collectives. Donc, ce n'est pas la méthode pour parvenir à trouver une voie médiane. En tout cas, ce n'est pas la bonne méthode car si c'est pour compter les points, cela n'a pas grand intérêt. Donc, c'est embêtant, car ils nous ont spécifié qu'ils ne souhaitaient pas être face aux parents d'élèves, qui eux défendent ardemment le projet, en tout cas, la grande majorité d'entre eux, si j'ai bien compris. Et ils n'ont pas participé à la dernière réunion que nous avons organisée. Ils ne se sont pas exprimés autrement que par pétition et banderoles, mais généralement une concertation oblige tout le monde à être dans la même salle.

Je mets donc ce vœu 37 au vote avec un avis négatif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est repoussé.

**POUR : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY)**

**CONTRE : 31 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP13e, 3 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (Mme KARAOUN-GOUEZOU et MM. BOULET et COURBAN) et les 21 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN)**

**ABSTENTION : 1 (M. PENG)**

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

Nous passons au vœu suivant pour rendre un hommage aux personnes mortes suite à des maladies professionnelles ou des accidents du travail. Monsieur COURBAN rapporte.

**V13 2021 38 Vœu relatif à un hommage aux personnes mortes suite à des maladies professionnelles ou des accidents du travail déposé par les élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen**

**M. COURBAN :** Je vous remercie Monsieur le Maire. Chers collègues, comme vous le savez, on estime à 2 millions de personnes le nombre de victimes des accidents ou de maladies du travail. En France, on estime ce chiffre à mille morts par an, d'après les seuls chiffres donnés par le régime général de l'assurance maladie, ce qui exclut les agriculteurs et les travailleurs indépendants qui ne sont pas exempts d'accidents du travail ou de maladies du travail. D'après le dernier décompte publié aujourd'hui même, on estime à 221 le nombre de morts depuis le début de l'année 2021, directement liés à un accident du travail. Et comme vous le savez, le 13<sup>ème</sup> arrondissement n'est pas épargné par ce fléau. En 2019, c'est un échafaudage qui s'écroulait rue Abel-Hovelacque, et causait la mort d'une personne et plusieurs blessés. En 2000, c'était une fuite de vapeur sur une canalisation de chauffage urbain à l'angle de la rue Watt et de la rue du Chevaleret, qui causait la mort d'un sapeur-pompier d'une caserne du 12<sup>ème</sup> arrondissement. J'arrête là les éléments. On pourrait continuer et remonter plus loin dans le temps. Dans ce vœu, nous vous proposons :

1. Une plaque rendant hommage à ces victimes du monde du travail, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement et, sinon ailleurs dans Paris, dans un autre arrondissement ;
2. L'association de la mairie du 13e arrondissement, à la journée du 28 avril telle qu'imaginée par l'Agence internationale des Nations unies qui est l'Organisation internationale du travail.

Tel est, chers collègues, le vœu que je présente au nom du groupe Communiste et Citoyen, ce soir.

**M. LE MAIRE :** Y-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Moi, j'avais insisté, mais j'ai vu que vous l'aviez vous-même amendé compte tenu de la lourdeur à devoir organiser pour chaque sujet des commémorations, annuellement. D'ailleurs, les organisations syndicales pourraient peut-être s'en saisir formellement. Est-ce que c'est à la mairie, une fois qu'elle a créé le lieu de l'organiser ? Je trouve l'engagement lourd. On vous a proposé une formulation plus souple. Je tenais simplement à le mentionner. Monsieur SHOUKRY a la parole.

**M. SHOUKRY :** Monsieur le Maire, je vous remercie. C'est vrai que je vous rejoins assez sur vos derniers propos relevant l'importance du nombre des commémorations sans que cela ne relève forcément du ressort de la mairie. C'est vrai que les maladies professionnelles et les accidents du travail sont des sujets très importants et la journée du 28 avril mérite d'exister, notamment pour sensibiliser les gens. Moi, je travaille actuellement dans une entreprise qui est un gros groupe industriel redoublant de communications par rapport à ces AT pour éviter les accidents dans l'usine. Maintenant, c'est vrai que notre rôle serait plus d'accompagner sur la sensibilisation que de faire dans la commémoration.

**M. LE MAIRE :** Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ? On va faire voter le vœu 38 amendé comme indiqué. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

**POUR : 32 VOIX**

**CONTRE : 4 ÉLUS GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE et MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY)**

**ABSTENTION : 0**

**LE VŒU AMENDÉ EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

On passe au vœu 40, au vœu 39 et M. BOULET le rapporte, relativement aux capteurs CO2. Et il existe une proposition de vœu de substitution sur table.

<b>V13 2021 39 Vœu relatif au déploiement de capteurs CO2 dans les crèches, écoles, collèges déposé par Jean-Noël Aqua et les élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen</b>
---

**M. BOULET :** Merci Monsieur le Maire. Donc, le vœu porte sur le déploiement des capteurs CO2 dans les crèches, écoles et collèges, prenant en compte le maintien nécessaire de la vigilance pour lutter contre la pandémie, tenant compte également des analyses scientifiques. Celles-ci concluent à l'importance du renouvellement de l'air dans le cadre de la lutte contre le virus. Et différentes études ont démontré l'impact de

la présence des capteurs de CO2 pour encourager les pratiques d'aérations des salles. Ce vœu prend en compte le fait que la Ville de Paris et la mairie du 13<sup>ème</sup> ont pris un certain nombre d'initiatives et de décisions qui vont dans ce sens, afin de pallier la défaillance de l'État et du gouvernement sur cette question. Le gouvernement n'envisage pour l'instant qu'une aide financière, seulement à partir de la rentrée, qui vient de se dérouler en 2021, sans pour l'instant de calendrier de réalisation. La Ville de Paris a déployé des capteurs de CO2 dans 500 salles. La mairie du 13<sup>ème</sup> a déployé, quant à elle, des capteurs sur l'ensemble des réfectoires des établissements scolaires. Le vœu que nous présentons est un encouragement pour aller plus loin, afin de systématiser cette démarche, en ne minorant pas l'impact budgétaire qui n'est pas anodin et qui se chiffre entre 1 et 2 % des dépenses de fonctionnement annuelles liées à l'enseignement. Nonobstant, la situation épidémique, selon nous, impose de se poser la question de la généralisation des capteurs de CO2 dans les crèches, écoles et collèges, dans les salles de cours utilisées pour l'accueil des classes. Et la Ville demande à l'État, conformément à sa responsabilité, le remboursement de la dépense occasionnée.

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il des demandes d'intervention avant que nous ne fassions une réponse à deux voix avec Emmanuel COBLENCÉ ? Monsieur OLIVIER a la parole.

**M. OLIVIER :** On est assez d'accord avec ce vœu et l'on avait proposé il y a un an que l'on installe des purificateurs d'air dans les écoles et dans les crèches. Ce vœu va un peu moins loin, même s'il constitue une première étape. Nous allons voter pour. Je regrette que le vœu de l'année dernière n'ait pas été adopté.

**M. LE MAIRE :** Les dépenses ne sont certes pas folles, mais relativement importantes quand même, et donc on essaye d'élaborer une philosophie, tout simplement. Dans cet épisode sanitaire, on a appris en marchant en se trompant parfois. Sur les purificateurs d'air, puisqu'il en est question. Aujourd'hui, le positionnement est très prudent par rapport à ces machines. Nous avons des dispositifs assez coûteux et la Ville de Paris en a analysé un certain nombre en ouvrant les équipements avec des filtres, qui étaient soit inexistantes, soit qu'il fallait changer toutes les heures pour que ce soit efficace. Donc, pour le coup, j'entends le ministère de l'Éducation nationale qui ne parle plus vraiment de purificateurs d'air.

Concernant les détecteurs de CO2, j'essaie de me faire moi-même ma propre opinion, même si nous avons pris nos responsabilités. On l'a pensé comme une aide à la décision d'ouvrir les fenêtres ce qui pouvait être utile, notamment dans le réfectoire, parce que dans le réfectoire, il y a beaucoup d'intervenants, mais sans responsable présent en permanence. Ce n'est pas comme dans les classes où les professeurs ont des consignes très strictes pour aérer, au moins toutes les heures, voire plus souvent, chaque salle de classe. Au moins, les règles sont simples. Et, je vous raconte rapidement une anecdote. J'étais il y a trois jours au Conseil de territoire de l'AP-HP, avec tous les hôpitaux parisiens, et je les ai saisis sur la question des détecteurs de CO2. Je leur ai dit : « je m'exprime devant tous les hôpitaux de l'AP-HP présents et en tout cas les principaux responsables, est-ce que ce dispositif est utilisé dans les hôpitaux ? » Et la réponse fut : « non, nulle part, dans aucun hôpital ». Donc, j'ai dit en plaisantant : « Mais alors, c'est quelque chose qui n'est efficace que dans les écoles, si

l'on entend le ministre de l'Éducation nationale ? » Il y a eu quelques sourires. Mais pour vous dire que l'on a un positionnement par rapport aux détecteurs de CO2, qui est quand même très différent d'une institution à l'autre. On a quand même pris nos responsabilités. On en a acheté pour tous les réfectoires. Il y a eu un temps important pour la commande puisqu'on a pris cette décision au début de l'été et ils sont arrivés non pas pour la rentrée, mais un peu plus tard. Là, ils sont tous installés. Et l'on a dit aux directrices ou directeurs avec Emmanuel COBLENCÉ : « N'hésitez pas à les faire circuler dans l'école. Nous, on souhaite qu'ils soient présents dans tous les réfectoires, tous les midis, pour que l'on soit assuré que l'aération se fasse de manière régulière, et même utilisés pour les classes ». Je laisse la parole à Emmanuel pour compléter. Nous avons souhaité présenter un contre-vœu qu'Emmanuel va vous présenter, peut-être un peu moins jusqu'au-boutiste que le vœu initial.

**M. COBLENCÉ :** Merci Monsieur le Maire. Je vais être très bref. Vous avez déjà dit l'essentiel. D'abord, je dirai un élément de contexte, nous sommes dans une période où l'épidémie semble plutôt à la baisse, ce qui est un élément de contexte favorable, mais le vœu très vindicatif arrive sans doute un peu à contretemps, de ce point de vue-là. Le capteur de CO2 est évidemment un outil de mesure qui est très intéressant, parce qu'il permet d'indiquer si la concentration en CO2, à un moment donné, dans une pièce est trop élevée. Mais ce n'est pas un outil qui est à même de remplacer le protocole sanitaire, de remplacer les gestes barrières, de remplacer le port du masque. Ce n'est pas un outil qui permet de tuer le virus. C'est un outil qui permet d'informer ; et une fois que l'on sait la fréquence à laquelle il faut aérer une pièce, celui-ci perd mécaniquement de son efficacité. Donc, la Ville de Paris et singulièrement la mairie du 13<sup>ème</sup>, comme vient de le souligner le Maire, ont pris leurs responsabilités. Nous avons livré au début de la semaine dernière les tout derniers capteurs commandés par la mairie du 13<sup>ème</sup>, qui ont été installés dans les réfectoires, parce que c'est surtout à cet endroit que les masques sont baissés. Les capteurs peuvent être ensuite déplacés dans chaque salle, si le directeur ou la directrice de l'établissement scolaire le jugent nécessaire, afin que l'ensemble des intervenants de l'école puissent rapidement savoir à quelle fréquence il ou elle doit ouvrir les fenêtres de sa salle, de sa classe, de son réfectoire. On vous propose ce vœu de substitution que vous trouvez sur table, qui nous paraît plus en adéquation avec la période que nous traversons et avec l'utilité que ces dispositifs peuvent présenter.

**M. LE MAIRE :** Bien, merci beaucoup. Acceptez-vous cette substitution ?

**M. BOULET :** En ce qui nous concerne, nous souhaiterions garder l'idée de généralisation pour pouvoir aller assez vite dans cet outil qui, effectivement, n'est qu'un outil parmi d'autres, comme Emmanuel COBLENCÉ l'a très bien rappelé.

**M. LE MAIRE :** Les autres groupes souhaitent-ils s'exprimer ?

**Mme SOUYRIS :** Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais juste un mot sur ce sujet. Nous avons écrit une lettre avec Anne HIDALGO au ministère de l'Éducation nationale et à Olivier VÉRAN pour demander qu'il finance cette généralisation puisque, à un moment donné, cette question relève du budget. Néanmoins, nous avons estimé qu'il était nécessaire d'aller plus loin sur ces capteurs de CO2, parce qu'il fallait au moins que la

moitié des salles de classe et des cantines soient équipées de ce processus en raison de l'objectif majeur que sont les bons gestes et la prise de conscience collective du moment propice à l'ouverture des fenêtres, pour tenir compte du moment où l'atmosphère devient toxique. Et je fais remarquer compte tenu de l'amélioration du contexte épidémique rendant moins nécessaire ce type d'objet que ces capteurs vont pouvoir être utilisés pour mesurer la pollution ce qui représente un investissement pérenne. En tout cas, pour l'instant, il ne faut pas du tout relâcher la garde. Nous n'avons pas adopté l'idée de la généralisation immédiate, pour l'instant, au niveau de la Ville puisque nous avons proposé de financer jusqu'à la moitié, progressivement en demandant que l'autre moitié soit financée par l'État, pour répondre à la contrainte des équipements qui pèsent sur toutes les écoles de France. Donc, il n'y a pas de raison que la Ville de Paris en paie l'intégralité. Ce sont quand même plusieurs millions, ce qui représente une sacrée somme dans la période. Donc, nous demandons à l'État de nous aider sur cette généralisation. D'où notre position pour revenir à votre vœu. La manière dont est rédigé le vœu nous paraît assez compliquée du point de vue du budget actuel qui est contraint.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je vous invite à conclure ; il me semble que le « sur table » était un bon compromis. Donc, si vous pouviez vous y rallier, afin de pouvoir le voter, si j'ai bien entendu de manière à peu près unanime.

**M. BOULET** : Écoutez, Monsieur le Maire, on prend acte du vœu de substitution qui s'inscrit dans la démarche qu'il faut suivre, mais on souhaiterait maintenir le vœu tel qu'il a été déposé.

**M. LE MAIRE** : En tout cas, je ne donnerai pas un avis positif dans ces cas-là. Je soumetts au vote le vœu 39 initial avec avis négatif de l'exécutif municipal. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 8 (3 ÉLUS GROUPE DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (Mme KARAOUN-GOUEZOU et MM. BOULET et COURBAN), 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE, MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY) et M. PENG)**

**CONTRE : 28 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP13e ET LES 21 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN)**

**ABSTENTION : 0**

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ**

**M. LE MAIRE** : Je fais voter le vœu de substitution.

<b>V13 2021 42 Vœu relatif au déploiement de capteurs de CO<sub>2</sub> dans les crèches, écoles et collèges déposé par Emmanuel COBLENCÉ et l'exécutif municipal</b>
---

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix le vœu de substitution. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc, le vœu de substitution est adopté.

**POUR : 32 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (Mme ESTIENNE et MM. LE, OLIVIER et SHOUKRY)**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**



Nous passons à la présentation d'Alexandre COURBAN pour le vœu 40. Je pense que certains d'entre vous peuvent ignorer qui était Germaine SABLON et pourquoi nous souhaitons l'honorer. Alexandre COURBAN a la parole pour vous présenter le vœu 40.

**V13 2021 40 Vœu relatif à la mémoire de Germaine SABLON (1900 – 1989) déposé par Jérôme COUMET, Alexandre COURBAN et les élus de la majorité municipale**

**M. COURBAN :** Merci Monsieur le Maire. Tout le monde connaît le Chant des partisans. Nous sommes probablement moins nombreux à savoir que la première interprète de cette chanson qui symbolise la résistance au nazisme et au fascisme, s'appelait Germaine SABLON. Il est vrai que son frère, d'une part, lui a fait un peu d'ombre et que par ailleurs, Anna MARLY, dont le rôle dans la chanson est non négligeable, lui a fait aussi de l'ombre. Germaine SABLON, qui était donc une vedette consacrée au moment où la Seconde Guerre mondiale éclate, s'est engagée dans la résistance dans un réseau considéré comme apolitique. Elle a interprété, comme je le disais tout à l'heure, Le Chant des partisans. Et puis, elle n'a pas limité son action dans la résistance à une seule participation artistique, puisqu'infirmière, elle s'est engagée auprès des soldats. Elle a été elle-même blessée et décorée diverses fois. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons que le belvédère qui est situé devant les Tours Duo, prenne le nom de Germaine SABLON, afin de rendre hommage à cette grande dame.

**M. LE MAIRE :** Je précise que ce choix est fait en lien avec les futurs occupants et le propriétaire du site. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je donne la parole à Monsieur SHOUKRY.

**M. SHOUKRY :** Merci Monsieur le Maire. Sur la situation, au pied d'une banque, j'aurais préféré mettre un peu de cœur et avoir, par exemple, le belvédère du professeur Christian Cabrol. Mais, je peux attendre encore un peu pour ce vœu que nous avons déposé il y a quelques années.

**M. LE MAIRE :** J'en parlerai au PDG de Natixis pour savoir si ça lui parle, mais je crains qu'il préfère tout de même Germaine SABLON, qu'il a lui-même proposé. Je soumetts ce vœu 40 au suffrage. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nous passons au vœu 41 ; et cette fois-ci, le vœu a vocation à honorer la mémoire de Claude LALET.

**V13 2021 41 Vœu relatif à la mémoire de Claude LALET (1920 – 1941) déposé par Jérôme COUMET, Alexandre COURBAN et les élus de la majorité municipale**

**M. COURBAN** : Merci Monsieur le Maire. Le vœu consiste d'une certaine façon à réparer une anomalie dans l'écriture de l'Histoire, dans l'espace public et en particulier dans l'espace public parisien. Tout le monde connaît les massacres de Châteaubriant qui sont survenus le 22 octobre 1941 et dont nous nous apprêtons à commémorer le 90<sup>ème</sup> anniversaire. 27 victimes ont été fusillées par les Allemands ce jour-là. La plupart d'entre eux étaient des dirigeants du Parti communiste ou bien des syndicalistes de la région parisienne. Un grand nombre d'entre eux ont vu à la Libération leur nom associé à un espace public, que ce soit Guy Môquet, pour citer le plus jeune, dont le nom a été donné à la fois à une rue dans le 18<sup>ème</sup> et à une station de métro, ou encore Jean-Pierre Timbaud, qui a vu son nom donné à l'ancienne rue d'Angoulême, là où se situait la maison des métallurgistes et là où se situe actuellement l'établissement culturel, la Maison des Métallos. L'étudiant Claude LALET, qui était domicilié au 24 de la rue Campo-Formio et qui a été fusillé à l'âge de 21 ans, lui n'a pas eu cette chance ni à la Libération ni après de voir son nom associé en droit de l'espace public parisien. C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil d'arrondissement et si le Conseil de Paris le décide ensuite que l'une des 24 résidences étudiantes du 13<sup>ème</sup> arrondissement puisse, porter son nom, afin de rendre hommage à cet étudiant qui, à la Libération, a officiellement été reconnu comme résistant.

**M. LE MAIRE** : Merci pour cette belle proposition. Monsieur SHOUKRY a la parole.

**M. SHOUKRY** : Merci Monsieur le Maire. Je souhaite remercier Alexandre COURBAN de nous avoir fait découvrir Claude LALET. Et je trouve que c'est une bonne idée qu'un endroit puisse lui porter un hommage. Néanmoins, je suis plus que négatif pour que ce soit une résidence étudiante, parce qu'aujourd'hui, si vous voulez, je préférerais que ce soit une personne inspirante, un peu plus positive, qui porte le nom d'une résidence étudiante. Avec les suicides étudiants, si vous voulez, quelqu'un qui est mort à 21 ans, je vous avoue que cela me gêne vraiment.

**M. LE MAIRE** : Monsieur COURBAN a la parole.

**M. COURBAN** : Sans polémique aucune, je vous rappellerai juste que Claude LALET n'a pas décidé de cesser de vivre à l'âge de 21 ans. Il s'est engagé contre l'occupation allemande, contre le nazisme ; et alors même qu'il aurait dû être libéré, puisqu'il avait fait la peine de prison à laquelle il avait été condamné, alors même que le convoi des 26 personnes qui devaient être fusillées se dirigeait vers la carrière, tout porte à croire qu'il a été rajouté pour rejoindre ce convoi et faire une 27<sup>ème</sup> victime. J'entends que cela puisse ne pas être inspirant et en même temps, celui qui, dans ces heures sombres de l'Histoire, a su se sacrifier pour la nation, pour l'idéal républicain, mérite peut-être d'avoir une place dans l'espace public. Si vous avez une autre proposition qu'une résidence étudiante et qui permet de l'honorer, à titre personnel, je n'y verrais pas d'inconvénient. Mais comme vous le savez, trouver des espaces de dénominations publiques est quand même particulièrement compliqué. Et dans un arrondissement comme le nôtre, qui a la chance d'accueillir de nombreux étudiants, il me semble que cela pouvait avoir du sens, que ce soit un espace comme celui-ci.

**M. LE MAIRE** : Oui, et puis en une phrase, choisir un héros de la résistance peut être inspirant pour des étudiants, me semble-t-il. Je vous propose de voter ce vœu 41. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? On va faire un compte. Monsieur SHOUKRY vote contre.

Je n'ai pas très bien compris qui votait contre, qui s'abstenait. Vous votez contre la dénomination pour honorer un jeune résistant ? Je suis quand même un peu surpris.

**M. SHOUKRY** : On pourrait très bien garder le vœu en changeant « résidence étudiante ».

**M. LE MAIRE** : Excusez-moi, je ne vois pas où est le problème. Là, l'argumentation, je ne la comprends pas. C'est peut-être l'heure avancée, mais peut-être que l'on aura l'occasion d'en discuter de manière plus libre en dehors de cette instance. En tout cas, le vœu est adopté. Je vous remercie de votre participation.

**POUR : 34 VOIX**

**CONTRE : 1 ELU DU GROUPE UDC13 (M. SHOUKRY)**

**ABSTENTION : 1 ELU DU GROUPE UDC13 (M. OLIVIER)**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**